

**Conseil de Communauté**

***Compte rendu succinct***

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>29 octobre 2020</i>	<b>Séance du Jeudi 15 Octobre 2020 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon</b>	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF <i>Lesouef</i>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 15 Octobre 2020 à 18h30 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

↳R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 10/09/20

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :**

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- nomme Gilles ORY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 10/09/2020

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳R.0.1 - Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

**Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Mme Christine WERTHE en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon.**

↳R.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

↳R.3- Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

#### §R.4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

Suite à la démission de Mme Julie BOUCON, à l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Mme Christine WERTHE en qualité de titulaire de la Commission 6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations »

Ancienne Titulaire	Nouvelle Titulaire
Julie BOUCON	Christine WERTHE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### **URBANISME**

##### Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Mme Marie LAMBERT en qualité de titulaire et M. Pierre-Charles HENRY en qualité de suppléant pour représenter GBM à la Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable de Besançon.

Ancienne Situation

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
<i>François BOUSSO</i>	<i>Françoise PRESSE</i>

Nouvelle Situation

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
<b>Marie LAMBERT</b>	<b>Pierre-Charles HENRY</b>

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### **MOBILITES**

##### Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. JP JANNIN en qualité de suppléant pour représenter GBM au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV).

Ancienne Situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marie ZEHAF	<i>Vincent FIETIER</i>
Benoît VUILLEMIN	Cédric LINDECKER

Nouvelle Situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marie ZEHAF	<b>Jean-Pierre JANNIN</b>
Benoît VUILLEMIN	Cédric LINDECKER

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

#### Groupement des autorités responsables de Transports (GART)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie les représentations et désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Groupement des autorités responsables de Transports (GART).

Ancienne situation

Titulaires
Marie ZEHAF
Yves GUYEN
Anne VIGNOT

Nouvelle Situation

Titulaire	Suppléante
Anne VIGNOT	Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

#### **ENVIRONNEMENT**

##### Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. JM CAYUELA en qualité de titulaire et M. J. SIMONDON en qualité de suppléant pour représenter GBM au Syndicat Mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier.

Ancienne situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Serge RUTKOWSKI
Christophe LIME	Frank LAIDIE
Lorine GAGLILOLO	Françoise PRESSE
Benoît VUILLEMIN	Jean-Michel CAYUELA
Jean SIMONDON	Jean-Pierre JANNIN

Nouvelle Situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Serge RUTKOWSKI
Christophe LIME	Frank LAIDIE
Lorine GAGLILOLO	Françoise PRESSE
Benoît VUILLEMIN	<b>Jean SIMONDON</b>
<b>Jean-Michel CAYUELA</b>	Jean-Pierre JANNIN

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

### Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (Graine).

<b>Titulaire</b>
Lorine GAGLILOLO

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### **ECONOMIE**

#### Plan Local pour l'insertion et l'emploi du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires suivants pour représenter GBM au Plan Local pour l'insertion et l'emploi du Grand Besançon.

<b>Titulaires</b>
Nicolas BODIN
Didier PAINEAU
Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

#### Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon

Le Conseil de Communauté du 10 septembre 2020 a désigné 10 titulaires pour représenter GBM à la Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon.

Suite à la démission de Mme Julie BOUCON, le Conseil de Communauté modifie la liste des représentants de GBM à la Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon.

En outre, les statuts de la Mission Locale précisent que parmi ces membres, 6 titulaires doivent être désignés pour représenter GBM au Conseil d'Administration. A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires suivants parmi les 10 titulaires précédemment désignés.

*M. Olivier GRIMAITRE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

<b>Titulaires</b>
<b>Nicolas BODIN (membre du CA)</b>
<b>Sébastien COUDRY (membre du CA)</b>
<b>Valérie DRUGE (membre du CA)</b>
<b>Jean-Pierre JANNIN (membre du CA)</b>
<b>Valérie MAILLARD (membre du CA)</b>
<b>Didier PAINEAU (membre du CA)</b>
Patrick AYACHE
Karima ROCHDI
Sylvie WANLIN

<b>Ancienne Titulaire</b>	<b>Nouvelle Titulaire</b>
Julie BOUCON	Christine WERTHE

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

## HABITAT

### Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif

<b>Titulaire</b>
Anne BENEDETTO

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## TOURISME

### VIA FRANCIGENA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association VIA FRANCIGENA

<b>Titulaire</b>
Michel JASSEY

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Union régionale de la randonnée verte du Doubs (URV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Union Régionale de la randonnée Verte

<b>Titulaire</b>
François BOUSSO

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## DST

### Forum transfrontalier Arc jurassien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter au Forum transfrontalier Arc jurassien.

<b>Titulaire</b>
Nathan SOURRISSEAU

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine - SMSCoT

Suite à la démission de Mme Julie BOUCON, à l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur la désignation de Mme Christine WERTHE en qualité de titulaire au Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine.

<b>Ancienne Titulaire</b>	<b>Nouvelle Titulaire</b>
Julie BOUCON	Christine WERTHE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳R.5 - Décision modificative n°2 de 2020

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°2 2020,
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 90 855 € euros afin de financer des aides suite à la COVID-19

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳R.6 - Ajustement des durées d'amortissement - Eaux pluviales, Eau et Assainissement

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- fixe un seuil unitaire à 500 € pour les immobilisations de faible valeur à amortir sur un an ;
- valide les durées d'amortissement et de reprise des subventions transférables proposées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳R.7 - Commission de contrôle financier - Désignation

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- désigne les membres de la Commission de Contrôle Financier

Titulaire
Gabriel BAULIEU
Christophe LIME
Fabrice TAILLARD
Marie-Jeanne BERNABEU
Olivier GRIMAITRE
Denis JACQUIN
Frank LAIDIÉ
Élise AEBISCHER
Kévin BERTAGNOLI
Jean-Claude CONTINI
Jean-Marc JOUFFROY
Jacques KRIEGER
Marie LAMBERT
Claude MAIRE
Anthony POULIN
Franck RACLOT
Jean SIMONDON

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳R.8 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'attaché (Chargé.e.s de mission) auprès de la Direction Générale - Service Relations Élus

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la création de deux emplois d'attaché (chargés de mission), grade de référence attaché territorial au sein de la Direction générale des services (service Relations Élus).
- se prononce favorablement sur la mise à jour de la Liste des Emplois Permanents tenant compte de ces évolutions.
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les postes de chargé.e(s) de mission au sein du Service Relations Elus, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2°de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.9 - Avenant à la convention de mise à disposition de biens base de loisirs multiactivités d'Osselle

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de mise à disposition des biens de la base de loisirs multi activités d'Osselle portant sur un rectificatif dans son article 3
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.10 - Convention de prestations d'entretien des espaces mis à disposition par la commune d'Osselle Routelle à Grand Besançon Métropole

**Il est proposé de conclure la convention pour une période 3 ans à compter de sa date de signature.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet de convention d'entretien jointe en annexe de ce rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.11 - Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté M. Nathan SOURISSEAU (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe et les contours du partenariat pour la saison 2021 avec le CRIJ dans le cadre du dispositif Carte Avantage Jeune relative à la base d'Osselle et la convention jointe en annexe à ce rapport
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

§R.12 - Avenant à bail emphytéotique avec AKTYA pour les locaux du 2 rue Einstein à Besançon Mme Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN (1), Benoit VUILLEMIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant à bail emphytéotique portant suppression des clauses du bail relatives à l'accès à la fibre optique
- autorise le représentant de Mme la Présidente à signer ledit avenant à bail emphytéotique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 6

§R.13 - Participation d'AKTYA au salon du SIMI 2020 et MIPIM 2021

*Mme Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN (1), Benoit VUILLEMIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2020 et au MIPIM 2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 6

§R.14 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2020 et MIPIM 2021

*Mme Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2020 et au MIPIM 2021,

- autorise le représentant de Mme la Présidente, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

℥R.15 - Etablissement de critères pour l'attribution de subventions sur un fonds « congrès » créé en 2020

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les critères, le mode d'analyse et le calcul des montants de subvention proposés pour le fonds « Congrès ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.16 – Action Cœur de Ville : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la proposition d'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon ;

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.17 - Projet Alimentaire Territorial – Validation de la composition du Comité de pilotage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la possibilité d'associer des acteurs extérieurs au sein du Comité de pilotage chargé du suivi du Projet alimentaire territorial (PAT).

℥R.18 - Projet alimentaire territorial - Réponse à l'appel à projets "Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales"

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe de candidater à cet appel à projets,

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce cofinancement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.19 - Fonds "Centres de village" - Actualisation du critère de richesse

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse qui sert de base au calcul des aides financières allouées aux communes dans le cadre du fonds « Centres de village ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 10                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.20 - Fonds "Centres de village" - Attribution de fonds de concours aux communes de Cussey-sur-l'Ognon et Mamirolle

*MM. D. HUOT et JF. MENESTRIER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :

○ d'un montant de 56 035 € à la commune de Cussey-sur-l'Ognon, pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel,

○ d'un montant de 2 618 € à la commune de Mamirolle, pour l'aménagement d'un espace sportif pour adolescents (street workout-fitness),

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

§R.21 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature de l'avenant n° 1 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25

*Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- autorise le représentant de Mme la Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

§R.22 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

§R.23 - Transfert de domaine public routier - Commune de Saint-Vit - RD 203

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- se prononce favorablement sur le reclassement de la voie communale, dite rue du Faubourg Briand, dans le domaine public départemental, soit un linéaire d'environ 600 m entre les RD 203 et 673, et la RD 203, du PR 0+870 au PR 1+1107, dans le domaine public communal de Saint-Vit et mise à disposition de GBM au titre de la compétence Voirie, soit un linéaire d'environ 1200 m**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.24 - Eclairage public - Programme de travaux 2020 - Demande de subventions

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED, de l'Etat, et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis**  
**- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.25 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une voie modes doux entre les giratoires RD106/RD11 et RD106/rue René Char sur le territoire de la commune de Besançon

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**  
**o signer la convention à intervenir ;**  
**o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§26 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Dannemarie-sur-Crête

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**  
**o signer la convention à intervenir ;**  
**o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§27 - Pont de Velotte : travaux de réparation et de requalification de l'ouvrage

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération de réparation d'ouvrage et d'amélioration des déplacements mode doux,
- sollicite toutes autorisations administratives utiles,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer les éventuelles conventions à intervenir,
  - o solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir et à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, Grand Besançon Métropole s'engageant à prendre en charge les financements non acquis

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§28 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet de convention joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.29 - Commune de Mamirolle - Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune de Mamirolle telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.30 - Commune de Mamirolle - Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mamirolle selon des conditions énoncées ci-dessus ;
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités sus-définies ;
- donne autorisation à la Présidente pour signer tout contrat, avenant, convention concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.31 - Commune d'Amagney - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Amagney telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.32 - Commune de Grandfontaine - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grandfontaine.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

✚R.33 - Commune de Chemaudin-et-Vaux – Projet d'extension de la carrière et mise en compatibilité du PLU

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend acte de l'engagement de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Chemaudin-et-Vaux,
- prescrit, le cas échéant si le projet est soumis à évaluation environnementale, la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chemaudin-et-Vaux,
- considère, le cas échéant si le projet est soumis à évaluation environnementale, que la présente délibération de prescription vaut déclaration d'intention au titre de l'article L .121-18 du Code de l'Environnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

✚R.34 - Commune d'Avanne-Aveney – Modification simplifiée n°1 du Plan local d'Urbanisme (PLU)

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avanne-Aveney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

✚R.35 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par Grand Besançon Métropole (GBM) - Année 2019

**Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan 2019 des acquisitions et des cessions immobilières**

✚R.36 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

**Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.**

✚R.37 - ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2019,
- valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

✚R.38 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières -Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2019,
- valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 10                      Ne prennent pas part au vote : 0

✚R.39 - ZAC des Marnières – plan de financement et demande de subvention FEDER

*Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- décide d'apporter le soutien de GBM à Territoire 25 dans cette demande de subvention européenne (FEDER) dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Marnières ;
- valide le plan de financement prévisionnel présenté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

§R.40 - ZAC des HAUTS DU CHAZAL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2019  
*Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :**

- sur le bilan révisé au 31 décembre 2019,
- sur l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 19 241 K € dont 4 268 010 € pour le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

§R.41 - Projet de reconstitution d'une chambrée de soldats à la Citadelle

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce sur le versement d'une subvention d'équipement à la Ville de Besançon pour la réalisation du projet de reconstitution d'une chambrée de soldats à la Citadelle ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer tout acte dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.42 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution en 2020 et en 2021 (sous réserve du vote du budget) du fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 50 000€ par an à la Ville de Besançon pour le fonctionnement annuel 2020 et le fonctionnement annuel 2021 de l'équipement Citadelle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.43 - Licences d'entrepreneur de spectacles - Evolution des principes

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ces propositions d'évolution des principes et modalités de gestion du dossier de licences d'entrepreneur de spectacles de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.44 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avenant à la convention de l'EMICA suite au rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le versement à l'EMICA d'une subvention exceptionnelle de 4 683 € et sur la modification de la convention par voie d'avenant
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention, annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.45 - CRR- Tarifs scolarité 2020/2021 - Participation du Conseil Départemental du Doubs

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur une remise forfaitaire de 50 € sur les droits de scolarité 2020/2021 par élève de 7 à 25 ans inscrit au CRR, dans le cadre du dispositif d'aide adopté par le Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.46 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Service eau et assainissement collectif pour l'année 2019.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.47 - Convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux

*MM. Gabriel BAULIEU, Christophe LIME, Yves MAURICE, Claude MAIRE, Jean-Luc BARBIER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le projet de convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 5

§R.48 - Contrat de concession de licence de marque avec la société RIEME

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le contrat de concession de la marque la Bisontine,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ce contrat de concession.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

# Conseil de Communauté

## Séance du 15 octobre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 0.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 21h10.

### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 27), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 5) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 26) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 32) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN (jusqu'au 22) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

### Etaient absents :

**Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Juliette SORLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Brailans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET

### Secrétaire de séance :

M. Gilles ORY

### Procurations de vote :

F.BAEHR à J.CHETTOUH, F.BOUSSO à N.SOURISSEAU, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO (jusqu'au 4) A. CHAUVET à J-E LAFARGE, L. CROIZIER à J-P MICHAUD, J-M FAIVRE à G. BAILLY, L. GAGLILOLO à A. POULIN, A. LAROPPE à B. CYPRIANI, C MICHEL à N. BODIN, M-T MICHEL à F. BRAUCHLI, T. PETAMENT à L. FAGAUT, K. ROCHDI à A. MARTIN (à partir du 28), J. SORLIN à Y. POUJET, J. SIMONDON à B. VUILLEMIN, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, A. JACQUEMET à P. ROUTHIER

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Procès-verbal**

**Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 15 octobre 2020**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

<b>Ouverture de séance et installation d'un nouveau conseiller communautaire</b>	5
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 10/09/2020	5
Rapport n°0.1 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire	5
<b>Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole</b>	6
Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	6
Rapport n°3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	6
Rapport n°4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures	6
<b>Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics</b>	6
Rapport n°5 - Décision modificative n°2 de 2020	6
Rapport n°6 - Ajustement des durées d'amortissement - Eaux pluviales, Eau et Assainissement	15
Rapport n°7 - Commission de contrôle financier - Désignation	15
Rapport n°8 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'attaché (Chargé•e•s de mission) auprès de la Direction Générale - Service Relations Élus	15
<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique</b>	16
Rapport n°9 - Avenant à la convention de mise à disposition de biens base de loisirs multiactivités d'Osselle	16
Rapport n°10 - Convention de prestations d'entretien des espaces mis à disposition par la commune d'Osselle-Routelle à Grand Besançon Métropole	16
Rapport n°11 - Convention de partenariat avec le CRIJ	17
Rapport n°12 - Avenant à bail emphytéotique avec AKTYA pour les locaux du 2 rue Einstein à Besançon	17
Rapport n°13 - Participation d'AKTYA au salon du SIMI 2020 et MIPIM 2021	17
Rapport n°14 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2020 et MIPIM 2021	18
Rapport n°15 - Établissement de critères pour l'attribution de subventions sur un fonds « congrès » créé en 2020	18
<b>Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville</b>	19
Rapport n°16 - Action Cœur de Ville : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon	19

<b>Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable</b>	25
Rapport n°17 - Projet Alimentaire Territorial - Validation de la composition du Comité de pilotage	25
Rapport n°18 - Projet alimentaire territorial - Réponse à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales »	25
Rapport n°19 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse	25
Rapport n°20 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Cussey-sur-l'Ognon et Mamirolle	25
Rapport n°21 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature de l'avenant n°1 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25	26
Rapport n°22 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés	26
<b>Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures</b>	29
Rapport n°23 - Transfert de domaine public routier - Commune de Saint-Vit - RD 203	29
Rapport n°24 - Éclairage public - Programme de travaux 2020 - Demande de subventions	29
Rapport n°25 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une voie en doux entre les giratoires RD 106/RD 11 et RD 106/rue René Char sur le territoire de la commune de Besançon	29
Rapport n°26 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Dannemarie-sur-Crête	30
Rapport n°27 - Pont de Velotte : travaux de réparation et de requalification de l'ouvrage	30
Rapport n°28 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit	31
<b>Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations</b>	31
Rapport n°29 - Commune de Mamirolle - Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition	31
Rapport n°30 - Commune de Mamirolle - Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation	31
Rapport n°31 - Commune d'Amagney - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition.	32
Rapport n°32 - Commune de Grandfontaine - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public	32
Rapport n°33 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Projet d'extension de la carrière et mise en compatibilité du PLU	32
Rapport n°34 - Commune d'Avanne-Aveney - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public	34
Rapport n°36 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019	34

Rapport n°37 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019 _____	34
Rapport n°38 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019 _____	35
Rapport n°39 - ZAC des Marnières - Plan de financement et demande de subvention FEDER ___	36
Rapport n°40 - ZAC des HAUTS DU CHAZAL - Compte Rendu Annuel à la collectivité - Bilan au 31/12/2019 _____	36
<b>Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport _____</b>	<b>37</b>
Rapport n°41 - Restitution d'une chambrée de soldats à la Citadelle _____	37
Rapport n°42 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle _____	37
Rapport n°43 - Licences d'entrepreneur de spectacles - Évolution des principes _____	37
Rapport n°44 – Fonds d'aide aux écoles de musique - Avenant à la convention entre l'EMICA et GBM suite au rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine _____	37
Rapport n°45 - CRR - Tarifs scolarité 2020/2021 - Participation du Conseil Départemental du Doubs _____	37
<b>Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____</b>	<b>38</b>
Rapport n°46 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2019 _____	38
Rapport n°47 - Convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux _____	38
Rapport n°48 - Contrat de concession de licence de marque avec la société RIEME _____	38

# Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 octobre 2020

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 18h30 et levée à 21h05.*

### Ouverture de séance et installation d'un nouveau conseiller communautaire

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bonsoir. Je vous remercie d'être très nombreux. Je vais commencer cette séance, malheureusement, avec un moment dédié à la mémoire des personnes victimes, bien sûr, de l'épisode catastrophique qu'il y a eu dans le sud de la France et la situation dans laquelle cela a mis les victimes, les populations et les collectivités qui ont été confrontées à quelque chose d'inédit, avec des impacts sur des équipements particuliers qui sont assez incroyables. Je vous propose donc dès à présent une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous remercie.

### Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 10/09/2020

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de désigner un (ou une) secrétaire de séance. Qui est volontaire ? Gilles ORY. Merci beaucoup.

Je vous propose ensuite l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 septembre 2020. Avez-vous des commentaires ou des éléments de correction ? Il n'y en a pas. Très bien. Je le soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les pouvoirs sont les suivants : Frédérique BAEHR à Julie CHETTOUH, Juliette SORLIN à Yannick POUJET, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Patrick CORNE à Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean SIMONDON à Benoît VUILLEMIN, Lorine GAGIOLLO à Anthony POULIN, Aurélien LAROPPE à Benoît CYPRIANI, Marie-Thérèse MICHEL à Fabienne BRAUCHLI, Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER, Olivier GRIMAITRE à Gilles SPICHER, Aline CHASSAGNE (jusqu'à son arrivée) à Anne BENEDETTO. À son départ, Karima ROCHDI donnera son pouvoir à Agnès MARTIN. Je vous remercie.

### Rapport n°0.1 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Suite à la démission de Madame Julie BOUCON, de ses mandats de conseillère municipale et de conseillère communautaire de la Ville de Besançon à compter du 2 octobre 2020 et conformément à l'article L.270 du Code Électoral, Madame Christine WERTHE, candidate suivante sur la même liste devient conseillère municipale de la ville de Besançon. Par conséquent, et conformément aux articles L.5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame Christine WERTHE devient également conseillère communautaire. C'est une information. Bienvenue à Christine WERTHE.

**Organisation de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise de connaissance. Je vous remercie.

Rapport n°3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Là encore, il s'agit bien d'une prise de connaissance. Je vous remercie.

Rapport n°4 - Désignation de représentants de GBM  
dans diverses structures

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Un nouveau rapport vous a été déposé sur table, puisque suite à la démission de Madame Julie BOUCON, nous avons apporté des modifications dans les représentations. Vous les avez toutes, en particulier celles concernant Madame WERTHE. Je ne sais pas si vous les avez regardées. Vous êtes invités à émettre un avis sur ces désignations. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens  
des services publics**

Rapport n°5 - Décision modificative n°2 de 2020

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Gabriel BAULIEU, je vous donne la parole.

**M. BAULIEU.-** Merci, Madame la Présidente. Je vais faire une présentation rapide de cette décision modificative n°2. Vous avez pu évidemment parcourir l'intégralité du rapport. Vous avez dans le résumé la diversité des dispositions contenues dans cette décision modificative. En dehors du montant global rappelé dans le premier alinéa – vous pouvez vous y reporter –, j'insisterai sur ce que nous avons souhaité souligner dans la première partie de cette décision modificative en faisant d'ailleurs un point global de manière très résumée. Sur l'état des dispositions prises par Grand Besançon Métropole dans le cadre de la crise Covid que nous traversons et qui dure, vous avez précisément le rappel des dispositions prises depuis l'été et les décisions sur lesquelles nous devons nous prononcer ce soir dans le cadre de cette DM 2. Je m'y arrête tout simplement pour les énoncer.

Il s'agit :

- d'une nouvelle extension du dispositif du Fonds d'Intervention Économique (FIE) aux bars et boîtes de nuit qui sont les plus touchés, en ouvrant 300 000 € ; il reste effectivement à trouver la meilleure manière d'apporter cette aide à ces établissements,
- d'un soutien complémentaire de 60 000 € à Boutique de Gestion dans le cadre de son activité de gestionnaire des pépinières et hôtels d'entreprises pour pouvoir procéder à des exonérations de loyer auprès des entreprises accueillies,
- de la prolongation du dispositif de chèques-cadeaux pour la population en soutien aux commerces pour 100 000 € supplémentaires ; vous savez que c'était une première décision que nous avons prise et qui avait, je crois, plutôt bien fonctionné,
- du renouvellement des stocks de fournitures et matériels de protection et de sécurité pour la poursuite des activités de GBM pour 100 000 €, ce qui est une mesure différente à caractère interne pour que nos services soient armés quels que soient le contexte et les situations pour faire face ; nous travaillons avec un stock de précautions de trois mois devant nous, et c'est pour le porter et le maintenir à ce niveau que nous devons ouvrir ces crédits supplémentaires.

Il s'agit enfin d'un abondement exceptionnel du programme d'itinéraires cyclables et d'éclairage public, pour 1,5 M€. En plus de tout ce que nous avons engagé et de ce que nous engageons en matière de crédit d'investissement sur cet exercice 2020, nous souhaitons donner un coup de pouce supplémentaire sur des domaines sur lesquels nous pouvons agir à la fois rapidement et avec des opérations qui peuvent être plus aisément que d'autres confiées à des entreprises locales de taille petite ou moyenne, pour peu que nous sachions constituer les lots comme il convient. Vous l'avez vu dans les tableaux qui suivent. Cela se répartit en 1 M€ pour l'éclairage public et 500 000 € sur les voies d'itinéraires cyclables.

Sur la partie éclairage public, il ne vous échappera pas que c'est une opération à deux détentes, puisqu'il y a en même temps une accélération de l'investissement et une économie sur le plan des consommations, donc également sur la dépense. Ce sont des éléments importants sur lesquels je souhaitais insister. Vous avez d'ailleurs les indications relatives à ces éléments sur les itinéraires cyclables.

Sur les aspects d'accompagnement économique, dans le cadre des plans des régionaux, il est rappelé que nous sommes impliqués en tant que délégataires de l'action pour le compte de la Région. Nous rappelons dans ce rapport que l'ensemble des dispositions prises dans le cadre de cette action particulière dans le cadre de la crise commence à chiffrer à hauteur à peu près de 5 M€. Nous avons reporté à la DM 3 la prise en compte des défauts de recettes qui continuent à courir sur le plan notamment des transports, un peu sur le plan des droits d'écologie CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), mais ces derniers sont très modestes par rapport à ce que nous craignons sur le versement mobilité que nous continuons à chiffrer aux environs de 2 M€.

Le mois de septembre s'est plutôt bien passé si nous le comparons aux précédents et compte tenu du contexte. Nous verrons jusqu'à la fin de l'année si nous restons sur cette pente, mais nous sommes toujours sur un ordre de grandeur de 2 M€ de défaut de recettes. Sur la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), nous aurons un effet de retard sur l'année 2021, avec une hypothèse que nous chiffrons autour de 2,5 M€, ce qui est plus aléatoire en termes d'estimation. En termes d'actions nouvelles, c'est essentiellement sur ces points que je souhaitais insister. Sur les autres mesures, vous aurez, bien évidemment, pris connaissance de l'ensemble du rapport.

Je voudrais néanmoins souligner deux points, toujours dans le budget principal. Sur la question des mobilités, en termes d'investissement, nous procédons encore à un ajustement de crédit sur les coûts partis 2018 qui n'étaient pas là. Il s'agit des travaux engagés par les communes en 2018 sous la signature et réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sous la responsabilité de Grand Besançon Métropole par l'effet du transfert. Par ailleurs, nous devons rallonger encore un peu les crédits à hauteur de 350 000 €, mais avec une recette de 146 000 € dans le cadre des fonds de concours sur le hors taxes, ce qui représente 50 % du hors taxe. Nous rappelons que ces coûts partis représentaient déjà en 2019 des dépenses totales à hauteur de 10,3 M€, soit un coût net pour Grand Besançon Métropole de 6 M€.

Régulièrement, concernant ce chiffre, je rappelle que s'il a dépassé 10 M€ quand nous avons enquêté auprès des communes afin de nous y préparer pour être informés des coûts partis à la fin de l'année 2018, nous en avons recensé pour 3,8 M€, soit 3,8 M€ recensés, plus de 10 M€ réalisés. Nous apprécierons comme il convient les informations qui nous étaient remontées à ce moment-là. D'autres opérations sont également soulignées en lien avec cela également. Sur les opérations d'enfouissement de réseaux en milieu périurbain, avec le concours du SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs), vous en avez les montants également.

Par ailleurs, non pas pour mémoire, mais pour information, nous rappelons que dans ce budget 2020, nous enregistrons des recettes importantes sur le fonds de concours des communes à hauteur de 685 000 € dans le cadre des travaux, donc de la surqualité, dans le GER (Gros Entretien Renouvellement) choisi par les communes. Enfin, s'agissant des points que je souhaitais souligner, sur les dépenses imprévues, vous aurez noté à la p.26, d'une part les utilisations faites, dans le cadre d'ailleurs des comptes rendus réalisés par la Présidente au nom d'elle-même ou au nom du Bureau dans le cadre des délégations, et d'autre part, dans le dernier alinéa de ce paragraphe, le fait que parmi les mesures que j'énonçais précédemment, certaines seront financées par l'utilisation des dépenses imprévues. Je crois que ce sont les éléments qu'il convenait de souligner.

Si vous avez remarqué des mouvements importants concernant la TVA et les recettes de TVA, ils font partie des surprises positives dans la mesure où entre les crédits que nous avons inscrits au budget et la rapidité du versement de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) par l'État, nous sommes surpris par cette rapidité. Chacun sait que l'État déborde de recettes fiscales majorées par les temps qui courent, ce qui doit lui permettre de nous financer plus rapidement. Il y a un clin d'œil dans mon propos que chacun aura relevé. Ne nous laissons donc pas impressionner par ces montants.

S'agissant des autres budgets, je n'ai rien de particulier à ajouter. De même, il n'y a pas de modification de recours à l'emprunt sur aucun des budgets. Voilà, Présidente, en quelques mots cette DM 2.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Avez-vous des remarques ou des questions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. Monsieur le Premier Vice-Président, sur cette DM 2, nous estimons une nouvelle fois que Grand Besançon Métropole devrait être davantage offensive dans son plan de relance en direction de nos acteurs économiques. À l'instar de ce qui a été réalisé avec la gratuité pour le stationnement dans les parkings en ouvrage, puisque cela a été porté dans le cadre notamment de la DM1, nous estimons qu'il en manque pour la vie économique en général.

Le Directeur adjoint départemental de la Banque de France, qui est intervenu dernièrement sur la Commission n°02 de l'Agglomération, nous annonce une chute de l'économie de 30 % depuis mars, que le service marchand est en dessous de la reprise où l'hébergement est à 60 % aujourd'hui de son taux d'activité, 80 % pour la restauration et que 30 % des entreprises disent aujourd'hui avoir besoin d'une année pour retrouver encore une activité stable.

Dans le Doubs, il nous a annoncé que ce sont 700 entreprises suivies par la cellule Covid, et ce sont des entreprises en délicatesse. Cela montre bien aujourd'hui que nos 400 000 € portés au Fonds régional dernièrement ne suffiront pas. Cette DM 2 aurait pu être pour nous et nous permettre d'être présents de façon encore plus importante dans notre prise de responsabilité en faveur d'une relance à la hauteur de nos ambitions. En lisant différents articles ces derniers temps, on a pu s'apercevoir que pendant le confinement, ce sont 200 Md€ d'achat qui ont été réalisés, par exemple, en ligne.

Alors, dans notre plan de relance pourquoi ne pas accompagner nos TPE (très petites entreprises) et nos PME (petites et moyennes entreprises) à la transformation numérique avec un partenaire qui pourrait s'appeler France Num et qui est tout simplement le portail de transformation numérique.

Pourquoi ne pas – nous en avons parlé en Commission ce midi – créer un fonds de rebond pour aider toutes les entreprises sur leurs charges ou leurs loyers, et non pas que celles sous un bail Grand Besançon Métropole ou Ville ? Car elles sont bien toutes en difficulté, et cela va durer. Pourquoi ne pas développer un dispositif d'avances remboursables dédié aux entreprises ou aux associations de plus ou moins 10 salariés, par exemple ? D'autres éléments comme ceux-là pourraient être pris dans le cadre d'un plan de relance, car ce sont de vrais exemples concrets.

On aurait pu citer aussi un plan de rénovation supplémentaire pour le logement ou l'aide à la rénovation thermique dans la rénovation des copropriétés. Ces éléments phares peuvent être pris dans le cadre d'un plan de relance. Des actions de ce type participeraient vraiment au dynamisme de notre territoire, et encore une fois, nous ne le voyons pas. À la lecture de l'ensemble des éléments du rapport, vous annoncez que DM 1 et DM 2 confondues, ce sont 5 M€ que vous mettez en avant. Or sur ces 5 M€ mis en avant, quasiment 50 % de ces montants sont aujourd'hui dédiés à la prise en charge des masques et de tous les équipements dont nous avons besoin sur le territoire.

Nous ne pouvons donc pas forcément appeler cela un plan de relance à l'activité économique. Cela relève vraiment d'une DM assez décevante qui, à notre sens, ne répond pas aux enjeux de la crise actuelle, et surtout de la crise à venir. J'en veux pour preuve un élément. Madame la Présidente. Vous évoquiez tout à l'heure les Alpes-Maritimes. Nous voudrions bien sûr nous associer au soutien que l'on porte en direction des élus, des familles, des corps constitués qui se sont retrouvés en difficulté durant cette épreuve. Je pense qu'il pourrait être aussi de bon ton d'allouer, dans un élan de solidarité humaine, éventuellement une dotation – nous vous avons déjà proposé dans une autre assemblée – en direction du territoire des Alpes-Maritimes.

Enfin, pour compléter mes propos, puisque vous êtes rentrée directement sur ce Conseil Communautaire, je pense que c'est un manque d'élégance, encore une fois, ou un manque de sens républicain de ne pas avoir salué l'élection de nos trois sénateurs, qui s'est produite dernièrement sur le territoire. Dans un premier temps, Jacques GROSERRIN a été réélu sénateur et il a aussi siégé dans cette instance, et nous savons que nous pourrions compter sur lui, mais il y a aussi celles des deux autres sénateurs, dont Annick JACQUEMET qui fait partie de cette assemblée, qui est Vice-Présidente du Département, et que nous saluons, parce que c'est toujours aussi intéressant d'avoir un élu et un parlementaire dans notre assemblée pour faire le lien entre notre collectivité et le Parlement.

Je ne vais pas revenir sur les propos de vendredi soir pour ne pas faire du « bisoto-bisontin », encore une fois, mais il est vrai que je salue l'engagement de Nicolas BODIN, même s'il connaît le sens de notre vote. Nous n'avons pas compris pourquoi vous n'avez pas été soutenue par la Présidente, puisque vous en êtes son Vice-Président. Toutefois, cela aurait pu être aussi un gage d'excellence pour notre structure d'avoir cette relation entre le Parlement et la collectivité.

Enfin, pour conclure sur cette DM 2, nous avons pu voir lors du dernier Conseil Communautaire que nous ne pourrions pas échapper au débat dans cette assemblée. Il s'avère que des débats de fond devront être portés. Nous aimerions, Madame la Présidente, que vous puissiez nous installer un calendrier, car aujourd'hui, il va sans dire que certaines sorties que vous pouvez faire nous inquiètent sur les propos que vous pouvez tenir. Nous aimerions donc vraiment avoir un débat concernant l'Université, concernant vraiment aussi cette feuille de route installée dans le cadre de ce projet de territoire.

En matière d'université sur le plan Synergie Campus, où en sommes-nous ? Sur le pôle Saint-Jacques avec la Grande Bibliothèque, où en sommes-nous ? Sur le développement territorial autour de la RN 57, où en sommes-nous ? Voilà de vrais sujets qu'il faudra mettre très rapidement sur la table. Un mandat reste court, et aujourd'hui, nous avons vraiment besoin d'en débattre pour éviter ce que nous avons pu connaître lors du dernier Conseil Communautaire. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme ROCHDI.-** Merci, Madame la Présidente. À travers cette DM, vous prenez des décisions que nous saluons et que nous soutenons, des mesures qui visent à accompagner les entreprises et les habitants du Grand Besançon qui sont confrontés au contexte incertain, difficile et tendu de cette crise sanitaire. Sont proposés des aides à la création d'entreprises, des indemnisations des secteurs les plus touchés, des soutiens à la consommation et aux familles, à la Fabrique du Numérique, à un meilleur équipement en matière de mobilité douce. Un coup de pouce, comme l'a bien précisé Gabriel BAULIEU, un effort que nous saluons, bien sûr.

Dans ce moment si particulier où les efforts collectifs de l'État, de la région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Doubs et de Grand Besançon Métropoles sont effectifs, essentiels, pour préserver l'avenir du territoire, comment pouvez-vous, en tant que Maire de Besançon, soutenir implicitement les propos d'une de vos adjointes tendant à diviser les forces vives présentes sur le terrain qui doivent faire bloc pour passer ce cap délicat ? Comment pouvez-vous tenir ce double langage, ce double message ?

Nous ne rentrerons pas dans le débat qui consiste à déterminer si l'Adjointe en question a tenu des propos en son nom ou comme une simple reprise des temps passés.

La banderole « à bientôt, j'espère » affichée sur l'ancien site de La Rodia existe bel et bien. Elle appelle, et pas seulement de manière subliminale, à une sorte de revanche particulièrement inappropriée en cette période où la société doit se mobiliser et ce, dans toutes ses composantes. Madame VIGNOT, où placez-vous le curseur entre Madame VIGNOT Maire de Besançon qui ne trouve rien à redire aux propos diviseurs d'une de ses collaboratrices qui sort du passé, des luttes qui ont certes existé dans un contexte fort différent, et Madame VIGNOT Présidente de Grand Besançon Métropole qui impulse aujourd'hui des mesures financières en direction des forces vives dans notre territoire ?

Ne craignez-vous pas que le message idéologique de la Maire de Besançon ne vienne perturber, invalider celui de la Présidente de Grand Besançon Métropole, responsable du projet de développement de tout un territoire, dans notre territoire ? N'avez-vous pas conscience de l'impact négatif sur son image, sur sa capacité d'attraction, et sur son rayonnement ?

Madame la Présidente, une rectification, une déclaration bien claire de votre part contribuera à en limiter les effets négatifs. Elle rassurera les acteurs locaux aujourd'hui très inquiets, qu'ils soient financeurs, employeurs, commerçants, artisans, salariés, indépendants, ou organisations syndicales. Vous avez là l'occasion, Madame la Présidente, de donner au mot « résilience » toute sa puissance. Merci.

**M. BAULIEU.**- Madame la Présidente, je me permets d'intervenir sur la deuxième partie d'intervention de Karima. Je le dis sous forme d'une demande à tous mes collègues que vous êtes, ici, dans cette salle. Nous concevons tous que le sujet évoqué puisse faire débat. Il a été évoqué, comme tu l'as rappelé, Karima, dans le cadre d'une mission municipale. Le débat doit trouver sa place dans le cadre municipal. D'ailleurs, je crois que personne parmi les maires présents dans cette salle n'apprécierait que des débats municipaux, puisque nous pouvons les avoir partout, certes avec moins de résonance quand il s'agit de Besançon, fassent l'objet d'un arbitrage ici.

Je souhaite que les choses soient comprises ainsi, à défaut de quoi il est vrai que cela finirait par être un peu étrange comme étant une assemblée d'appel ou de je ne sais quoi pour dire ce qui peut se passer ailleurs. Encore une fois, nous comprenons l'objet du débat ou de la controverse – chacun appellera cela comme il le souhaite –, mais ce n'est pas le lieu ici pour trancher cette question. Sur la décision modificative, j'ai cru comprendre dans l'intervention de Karima ROCHDI que les choses étaient plutôt appréciées.

Sur les propos de Ludovic FAGAUT, je vais redire ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises. Je pense que nous sommes tous en phase et d'accord sur la nécessité de considérer qu'à tous les niveaux, il y a lieu d'être extrêmement attentif et réactif autant que faire se peut pour agir au mieux dans le contexte très particulier que nous traversons, mais chacun dans son rôle, avec ses moyens et à son niveau. Notre territoire n'est pas extraterritorial. Les mesures extraordinaires de l'État bénéficient à nos entreprises comme ailleurs. Les mesures considérables de la Région qui, ne l'oublions pas et je crois qu'il y a un Vice-Président dans la salle, est la cheffe de file de l'action économique sur le territoire, bénéficient également aux entreprises de notre territoire.

Nous y sommes associés, comme nous pouvions le faire d'ailleurs dans le cadre complémentaire, comme nous l'avait proposé la Région et nous l'avons rejointe bien volontiers. Ensuite, il s'agit d'avoir des actions ciblées. Il ne servira à rien d'ailleurs même de déverser des millions et des milliards d'euros. On pourrait même, si l'on s'autorisait cela, faire quelques commentaires sur ce qui est mis en œuvre d'une façon générale. La réalité n'est pas notamment celle que tu as décrite dans un propos en disant que toutes les entreprises sont en difficulté. Forte heureusement, non ! Nous avons des entreprises pour lesquelles nous avons les pires craintes.

Même si, au regard de l'ensemble du tissu économique, quand on essaie d'engager quelque crédit auprès des boîtes de nuit, cela peut apparaître anecdotique dans le paysage général, on peut quand même considérer que l'on se demande comment pourront redémarrer ces entreprises, sauf pour celles dont les dirigeants ont des capacités personnelles propres. Il y en a d'autres, bien évidemment pour tout ce qui concerne l'événementiel, la culture, les loisirs, etc., et cela commence à faire du monde, des activités et des entreprises, pour lesquelles les choses étaient déjà sévèrement affectées. La période que nous traversons et nous ne sommes pas encore dans la situation la pire, inquiète encore davantage.

Par ailleurs, le reste du tissu économique connaît globalement une situation très hétérogène. Si vous faites du terrain auprès des entreprises (si vous n'en faites pas, je vous invite à le faire), vous vous apercevez qu'elles connaissent des situations extrêmement diverses, certaines pouvant être bonnes, voire excellentes – tant mieux et nous nous en réjouissons –, ce qui m'amène quelquefois à être dans mon opinion de citoyen, un peu sévère à l'égard des mesures générales mises en œuvre. Plus que jamais, il faudrait des mesures d'accompagnement ciblées et adaptées aux situations particulières. La réalité d'ailleurs n'est pas que nous ayons besoin d'un plan de relance d'une manière générale, je sais que c'est le terme consacré, mais le terme d'accélération ou d'adaptation me paraît plus approprié.

Certaines entreprises sont en difficulté non pas par le fait de leur marché, mais par le fait des contraintes qui leur sont imposées ou aux interdits qui leur sont faits. Je pense qu'il faut savoir nuances apporter dans les jugements sur les choses. La réalité n'est pas celle que l'on veut bien dépendre quand on veut un peu impressionner. On n'a pas besoin de cela par les temps qui courent.

La situation est suffisamment grave pour que l'on ne la noircisse pas, mais pour que l'on sache aussi la regarder telle qu'elle est dans sa diversité que nous sachions prendre les initiatives les plus pertinentes là où nous pouvons avoir une certaine efficacité, y compris dans des directions où nous n'avons pas pris encore de décisions formelles, mais sur lesquelles nous sommes extrêmement attentifs.

Les réseaux de vie sociale, culturelle, sportive et de loisirs font aussi la vie sur nos territoires et nous les surveillons comme le lait sur le feu pour peut-être devoir déclencher des opérations de sauvetage selon des procédés qu'il faudra savoir trouver. Là, nous avons une responsabilité de premier rang devant laquelle nous ne pourrions pas et nous ne devons pas nous défilier. Néanmoins, d'une manière générale, sur le paquet économique, nous accompagnons l'action de la Région. Je crois que lorsque cela avait été adopté par la Région, la question avait été posée de savoir si c'était un dispositif reconductible ou non.

Je me souviens du débat, la Présidente avait dit : « à ce stade, on ne sait pas », réponse tout à fait compréhensible. Néanmoins, nous sommes là dans notre rôle, dans la place qui nous est dévolue, dans la construction des institutions. S'agissant de la proximité, nous agissons sur les registres que nous avons indiqués sans perdre de vue non plus ce que je rappelle régulièrement, le premier soutien que nous pouvons apporter à l'économie qui concerne les crédits que nous engageons régulièrement. S'il est de coutume d'abord de parler de l'investissement, ce que nous déversons dans l'économie par l'intermédiaire des crédits de fonctionnement, ce ne sont pas non plus des crédits perdus, ne l'oublions pas.

Sur le strict investissement, nous sommes autour de 75 M€ pour le seul Grand Besançon, plus de 100 M€ pour le Grand Besançon et la Ville, et plus de 150 M€ pour le groupe communal (ou groupe local) Grand Besançon. Il faut le dire et le répéter sans cesse. Dans les échanges que nous avons eus avec certaines entreprises qui montrent bien à quel point les crédits d'engagement des collectivités sont importants, avec lesquelles nous échangeons récemment, nous avons convenu précisément de faire un point sur ce qui est à ce jour sur les crédits ouverts engagés, ce qui est engageable et voir quels problèmes pourraient encore demeurer actuellement face à des craintes de trous dans le calendrier des activités.

Bref, c'est une réponse très générale que je souhaitais faire. Le volontarisme dont nous pouvons faire preuve n'a pas à s'exprimer exclusivement par millions d'euros additionnés, que nous n'aurions d'ailleurs pas la possibilité d'engager en tant que telle auprès des entreprises (il faut quand même rappeler les choses sur le plan de la forme), et sans doute parce que nous ne serions pas à notre place. Enfin, ayons aussi la conscience, tout simplement, de la gestion des affaires publiques. Je sais qu'à d'autres niveaux, cela ne semble pas du tout être la question du moment, ni d'avant ni d'après. Je tire donc notre attention sur le fait que nous serons bientôt à 3 000 Md€ d'endettement dans notre charmant pays. Vu les annonces d'aujourd'hui, il n'y a pas de raison que cela se ralentisse. Nous ne sommes pas tenus à cette pratique dans les collectivités.

Lorsque précisément, au long cours, nous additionnerons les crédits spécifiques engagés et les manques de recettes, chacun remarquera déjà que les conséquences de la crise sont largement passées par là, et d'autant plus, et ce n'est un mystère pour personne, que nous sommes nombreux à espérer connaître l'issue de cette crise. Or bien malin qui pourrait la connaître. Il nous faut sans cesse être fidèles à deux principes : le volontarisme et la responsabilité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Patrick AYACHE a demandé la parole.

**M. AYACHE.-** Merci. Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je voudrais faire deux remarques à cet instant du débat. La première est une remarque de portée générale qui a déjà été faite par le premier Vice-Président, mais que je souhaiterais reprendre à mon compte. Je trouve en effet véritablement très dommage que dans cette enceinte, nous retrouvions des querelles que je vais qualifier de « très politiciennes », « très municipales », qui sont, à mon sens, ici déplacées.

D'autant plus que – et ce sera l'objet de ma deuxième remarque – nous sommes justement dans une situation économique extrêmement difficile, extrêmement tendue, et sociale, qui doit faire l'objet, de mon point de vue, de toute notre attention.

Nous n'avons pas à nous disperser, il me semble, dans des propos regrettables et qui, je le remarque, interviennent à chacune de nos séances. Notre règlement intérieur pourrait peut-être d'ailleurs évoluer pour que n'apparaissent dans ces débats que les questions communautaires. C'est ma première remarque. Ma deuxième remarque porte sur les propos tenus en matière de développement économique. J'entends, et Gabriel BAULIEU à raison, qu'il faut nuancer les choses. Cependant, la situation est grave.

La situation économique de notre pays, de notre région et de notre territoire est effectivement très, très grave, et nous avons besoin du soutien de toutes les collectivités. Elle est grave, parce que nos entreprises sont en difficulté, et les dernières mesures, d'ailleurs, ne vont rien arranger. Elle est grave surtout, parce que l'emploi est directement menacé, 1 million de nos compatriotes vient de passer le seuil de pauvreté.

C'est une situation que nous n'avons jamais connue et qui nécessite que l'argent public, d'où il vient, se mobilise pour faire face à cette situation. Je ne ferai pas du tout de publicité pour les décisions qu'a prises le Conseil Régional vendredi dernier, mais nous avons quand même adopté un plan d'accélération de l'investissement de 540 M€ (un demi-milliard d'euros) pour la Région, dans lequel d'ailleurs se trouve un certain nombre d'aides en direction des équipements universitaires notamment, de notre territoire, et c'est ainsi qu'il faut agir.

S'agissant des propos de Ludovic FAGAUT, et ce que je dis n'est pas du tout polémique, cher Ludovic, mais on ne peut pas demander à une communauté d'agglomération d'agir sur le plan économique sur une compétence qu'elle n'a pas. Il faut qu'à un moment donné, ce débat soit clair. Les aides directes aux entreprises, les fonds de soutien évoqués et les prêts Rebond sont du domaine de la Région, et seulement de la Région.

La seule compétence que possède la Communauté Urbaine concerne l'immobilier d'entreprise. Grâce à cette compétence d'immobilier d'entreprise, nous arrivons – cela a été dit également – à mixer des dispositifs que la Région abonde et qui permettent ensuite à la Communauté Urbaine d'aider les commerçants et d'autres entreprises, mais il faut être clair.

En revanche, je crois que si nous voulons réussir ensemble la relève économique, nous devons avoir chacun des plans de relance sur nos compétences. Les compétences de la Communauté Urbaine sont nombreuses. Je voudrais citer par exemple le sport, la culture, le tourisme. Il y a là des leviers formidables pour le développement économique de notre territoire, et là, je serai parmi les premiers, au moment du débat d'orientations budgétaires, puisque ce sera le lieu, à souhaiter vivement que notre Communauté s'engage pour l'enseignement supérieur, puisque c'est presque une compétence de la Communauté Urbaine. C'est ainsi que nous y parviendrons.

Les communes ont un rôle à jouer, les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ont un rôle à jouer, la Région joue le sien en étant directement auprès des entreprises, et c'est comme cela, je crois, que nous parviendrons à limiter les dégâts qui seront, je pense, relativement nombreux. Voilà les deux remarques que je voulais faire. Je me tiens à votre disposition pour développer les questions évoquées sur le plan de relance.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous d'autres remarques ?

**M. BODIN.-** Merci, Madame la Présidente. Plusieurs mots sur différents points. Je commence par un petit mot sur les sénatoriales. Je salue évidemment l'élection de notre collègue Annick JACQUEMET. Je sens toujours une pointe de regret chez Ludovic FAGAUT de ne pas avoir voté pour moi, mais il pourra peut-être se rattraper dans six ans. Je pense que c'est très bien d'avoir une parlementaire dans notre assemblée.

Concernant l'économie, je souhaite soulever différents points quand même. Le président de la République a annoncé un plan de relance à 100 Md€, ce qui est extrêmement ambitieux. Cette annonce date d'il y a un mois et demi. Pour autant, lorsque l'on regarde le projet de loi de finances 2021, on ne voit pour l'instant apparaître que 35 Md€, et sur ces 35 Md€, 10 Md€ viennent de l'Europe, c'est-à-dire que sur l'annonce initiale à 100 Md€, pour l'instant, l'État français ne consacrerait que 25 Md€ sur l'année 2021. Il y a déjà un décalage entre l'annonce globalement et ce qui sera réellement effectué.

Il y a une très grande différence entre l'État et une collectivité locale comme la nôtre, puisqu'en résumé, entre ce qui est annoncé et ce que l'on va faire, globalement, vous verrez dans un an que les chiffres seront les mêmes tout simplement parce que l'on est censé présenter – et c'est toujours le cas – des budgets en équilibre. Il y a aussi une part d'incertitude sur le devenir financier des collectivités. Sur ces 100 Md€, il faudra bien à un moment que quelqu'un les paie. On a une grosse incertitude reste sur la manière dont les différentes collectivités locales, communes et intercommunalités, seront gérées ou devront y contribuer. C'est quand même un vrai point d'incertitude, et pour l'instant, c'est vrai que cela nous incite aussi – je rejoins ici Gabriel BAULIEU – parfois à une certaine prudence.

Au-delà de cette prudence, il y a aussi, comme vient de dire Patrick AYACHE, le fait qu'il ne faut pas confondre les compétences des collectivités cheffes de file en termes d'économie, à la fois la Région, qui est la vraie cheffe de file en termes d'économie, et la Communauté d'Agglomération qui va s'occuper des zones d'activités économiques. Si je recense les différentes dispositions dans lesquelles nous nous sommes inscrits au cours de ce début de mandat, déjà, nous participons au fonds régional territorial (200 000 €), au fonds d'avances remboursables (200 000 €).

Nous sommes exonérés des loyers pour certaines structures (100 000 €), même si Ludovic FAGAUT a raison, puisque se pose le cas de structures qui dépendent totalement de bailleurs privés. Il y a là une véritable interrogation, et j'espère que les parlementaires se saisiront de ce point.

Il y a aussi :

- les aides circonstanciées pour les établissements de nuit (potentiellement 300 000 €, mais nous en reparlerons ultérieurement),
- le plan d'investissement très massif de la région Bourgogne-Franche-Comté (500 M€), et l'Agglomération s'inscrit dans tous les dispositifs qui seront proposés,
- les chèques-cadeaux sur lesquels nous avons fait une opération à 240 000 € entre juin et septembre, et nous la reconduisons ce soir à hauteur de 200 000 €.

Il y a également toute la commande publique. En effet, 74 % des investissements en France dépendent des collectivités locales. Pendant la période du Covid et du confinement, les services de l'Agglomération ont préparé la sortie de tous les appels d'offres concernant à la fois les projets comme Bio Innovation en termes d'économie, des projets comme le Campus de La Bouloie, tout ce qui concerne la voirie, le bâtiment, les travaux publics, etc. Je pense qu'il n'y a pas de retard de l'Agglomération. En revanche, il faut savoir être à sa juste mesure, et la Communauté d'Agglomération ne peut pas forcément faire ce que peut faire la Région.

Sur la polémique concernant cette fameuse banderole, je voudrais rendre hommage à Lucien CASTELLA, ancien syndicaliste de La Rodia décédé hier, ancien syndicaliste CFDT qui justement, a contribué à mettre en avant le statut de Monsieur Jean ABISSE, premier syndicaliste réhabilité suite à une condamnation pour des faits de syndicat. Historiquement, c'est pour cela que la passerelle porte le nom de Jean Abisse du droit social. Je tiens à rassurer les milieux économiques. Un Premier ministre socialiste avait dit : « j'aime l'entreprise ». Moi aussi, j'aime beaucoup l'entreprise. Cela ne lui a pas porté chance. J'espère que cela me portera chance, mais je ne suis pas totalement schizophrène en ce que je défends politiquement et ce que je défends professionnellement.

Au quotidien, je forme des ingénieurs assez particuliers, c'est-à-dire des ingénieurs qui travaillent dans le domaine de l'innovation. Je dois le former sur le goût d'entreprendre, sur le fait de prendre des risques, d'accepter d'être ambitieux, d'être confronté à la réalité, à l'altérité, de se confronter tout simplement à l'incertitude. Globalement, c'est extrêmement cohérent dans ma tête par rapport à ce que je défends par rapport aux entreprises et à la défense du milieu économique. Si je prends par exemple une entreprise comme Archeon, entreprise spécialisée dans le système de respiration, parce que GBM l'a aidée il y a quelques années, ce système de respiration a été utilisé dans quasiment tous les hôpitaux français au cours de la crise du Covid-19. Là, la Communauté d'Agglomération et la Région sont totalement dans leur rôle en aidant ces entreprises à croître.

S'agissant de cette polémique, je pense que l'on peut dévisager son passé avec son propre regard. Pour ma part, je préfère envisager l'avenir. Par contre, certaines polémiques m'inquiètent. Je comprends l'extrême crainte, la peur, l'anxiété que peuvent ressentir les milieux économiques.

En revanche, je pense qu'au niveau des élus politiques, il n'est pas forcément nécessaire de rebondir sur des propos et des faits à mon avis totalement décontextualisés. Je demande aussi à ce que chacun soit respectueux les uns des autres. Voilà rapidement ce que je souhaitais dire concernant les enjeux économiques sur l'Agglomération.

Par ailleurs, sachez que de nombreux projets sont dans les cartons. Les services travaillent actuellement sur leur instruction et leur sortie. Vous avez par exemple un projet comme le Campus de La Bouloie, projet majeur, car au-delà du domaine économique, c'est le devenir de notre Université. Vous avez vu un article de l'Est Républicain il y a quelques jours qui montrait que l'attractivité bisontine était principalement portée par les étudiants qui sont au nombre de 23 000. L'attractivité passe par des campus universitaires de qualité.

Nous avons trois campus universitaires, les trois sont très bien desservis en termes de transport en commun. Cela passe aussi par la qualité des enseignants, par la qualité de la recherche, et cela passe aussi par la qualité des campus eux-mêmes, et cette refonte totale du Campus de La Bouloie est peut-être le projet majeur des 10 prochaines années. Tout devra être engagé financièrement, parce que c'est le contrat que nous avons passé avec la région Franche-Comté, avant le 31 décembre de l'année 2021. Même si les délais sont extrêmement courts, tout sera prêt, parce que les services travaillent d'arrache-pied sur ce projet.

**M. BAULIEU.-** Je voulais juste faire une petite parenthèse, Nicolas, pour dire que le propos que j'ai tenu à l'adresse de notre collègue Karima ROCHDI, je le tiens également à l'égard des propos que tu viens de tenir sur le sujet qui a un caractère municipal.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Karima ROCHDI souhaite intervenir, puis ce sera le tour de Marcel FELT.

**Mme ROCHDI.-** Je tiens juste à relever les propos de Patrick AYACHE. Effectivement, la situation est très compliquée et sensible. C'est pour cela qu'il faut rassembler les efforts et être solidaires. Nous saluons, bien sûr, tous les efforts de l'ensemble des collectivités. Je voudrais rappeler sur le développement économique, que l'économie est une compétence de la Communauté Urbaine, dont la Présidente Anne VIGNOT est aussi Maire de Besançon. C'est pour cela qu'il faut être vigilant à ce que le positionnement de l'un n'influence pas le positionnement de l'autre.

**M. FELT.-** Je ne vais pas faire de débat politique, bien évidemment, mais je veux quand même attester le fait que communauté économique, que je fréquente par ailleurs, a été quand même extrêmement touchée par la pertinence des propos qui ont été tenus. Il faut quand même le dire. Ceci étant, nous sommes ici pour travailler. On nous a donné ici des feuilles de route. Nous devons donc avancer dans le droit chemin.

De plus, ces incidents qui arrivent en début de mandat sont peut-être aussi des enseignements que nous devons tirer pour améliorer notre combativité et le respect réciproque que nous devons tous avoir en notre qualité d'élu. Un petit choc thermique s'est produit, mais c'est à nous de nous améliorer et nous allons nous améliorer. Je crois que c'est de cette manière qu'il faut prendre la chose. Gaby, c'est sûr, tu as raison, nous n'allons pas faire de débat.

**M. BAULIEU.-** J'allais devoir te le redire, Marcel.

**M. FELT.- Rires.** Je ne veux pas faire de débat, ce n'est pas mon propos, bien entendu. Toutefois, une sensibilité existe. Tout le monde a sa sensibilité, mais cela ne doit pas nous écarter de notre chemin. Si je parle de choses que je connais un peu, notre chemin est l'économie et nous devons avancer. Nicolas a raison, nous avons des ingénieurs, des gens compétents que nous formons, et nous devons continuer ainsi. Ce « petit incident » doit nous rappeler que nous avons une mission, nous avons été élus pour cela, et nous devons remplir notre mission. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Merci pour ce retour à la vraie question que nous avons ici qui est bien : comment accompagnons-nous le monde économique ? Quels dispositifs et quelles compétences avons-nous ? Comme l'a bien redit Patrick AYACHE, nous ne sommes pas chefs de file de l'économie. Nous sommes bien limités dans les leviers que nous possédons. En revanche, un élément va peut-être aussi nous apporter un moyen de porter haut et fort justement l'ambition que nous avons au niveau économique sur le territoire. Vous savez que je suis Vice-Présidente de France Urbaine.

À l'occasion de l'installation du Bureau, l'ensemble des élus du Bureau de France Urbaine m'a fait suffisamment confiance pour me donner la présidence de la Commission qui traitera de l'économie des territoires.

C'est bien de cela qu'il sera question et c'est haut et fort que nous porterons la question de l'économie au niveau national, parce que nous avons besoin d'être ensemble. Je salue le fait qu'à France Urbaine, nous ne sommes pas dans des débats polémiques, mais nous sommes bien dans comment nous travaillons au niveau de la mission d'élu que nous avons, de porter des projets ambitieux. Je tenais à le dire.

Ce n'est pas une fierté particulière, mais puisque finalement, cela m'amènera à travailler de façon très précise avec l'ensemble des territoires sur la question économique. Du coup, cela me permettra de vous rapporter justement les différents débats et la façon dont c'est traité au niveau national. Avez-vous d'autres éléments que vous souhaitez rapporter sur cette DM ? S'il n'y en a pas, je la soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette DM 2.

Rapport n°6 - Ajustement des durées d'amortissement -  
Eaux pluviales, Eau et Assainissement

**M. BAULIEU.-** Tout est dans le titre, Présidente, mais il faut le faire voter.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Commission de contrôle financier - Désignation

**M. BAULIEU.-** Il s'agit d'un aspect formel auquel nous devons satisfaire. Nous avons omis de le faire. Du même coup, je passe un message à tous les collègues maires des communes qui ont plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement pour y penser. Nous devons nous doter d'une Commission de Contrôle Financier, et la composition qui vous est proposée est celle de la Commission n°01.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Vous voyez bien qui est concerné dans cette Communauté Urbaine. Vous serez donc sollicités.

Dans mon propos introductif, j'ai oublié de vous dire que nous avons prévu une formation sur les conflits d'intérêts. Or l'avocat spécialisé qui devait assurer la session de formation sur la responsabilité des élus aujourd'hui à 17 heures a dû subir une intervention chirurgicale en urgence. C'est pour cela que les choses ont été reportées. Excusez-moi, j'avais oublié de vous le signaler.

Sur ce rapport n°7, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°8 - Actualisation de la liste des emplois permanents -  
Création de deux emplois d'attaché (Chargé•e•s de mission) auprès de la Direction  
Générale - Service Relations Élus

**M. BAULIEU.-** Ce rapport concerne l'actualisation des emplois permanents, partie volumineuse du rapport qui se justifie par le fait que nous vous proposons de créer deux emplois, ce qui ferait passer le total des emplois de Grand Besançon Métropole de 1 371 à 1 373. Vous avez les secteurs concernés dans votre dossier. Je voudrais insister particulièrement sur la création de ces deux emplois à mettre en relation avec ce qu'est devenue la Communauté Urbaine et avec ce dont nous nous sommes dotés en matière de gouvernance.

C'est essentiel que de faire en sorte que cette structure désormais très importante, avec une volonté participative de l'ensemble de ses composantes, c'est-à-dire les communes à travers les comités de secteur, les commissions, etc., fonctionne non seulement intelligemment, mais efficacement.

Cela nécessite au niveau de nos services une équipe à défaut de cabinet, puisque nous considérons que ce n'est pas d'actualité, mais à défaut de cabinet, il s'agit qu'une équipe se charge et assume cette responsabilité, avec, en plus, la complexité de notre organisation. Il s'agit bien évidemment d'apporter l'appui nécessaire aux élus, aux membres du Bureau, à la Présidente, aux Vice-Présidents, etc., sur les relations extérieures. Il s'agit également d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau organisé que nous avons mis en place.

Je parlais précédemment des comités de secteur. Vous savez que cette équipe est très directement chargée du bon fonctionnement, de la vitalité et des travaux de ces différentes instances. Pour que tout cela puisse précisément, en direction des élus responsables, du Bureau, en direction des comités de secteur, fonctionner utilement, il s'agit qu'une équipe suive, sur le plan de la politique de l'Agglomération, l'ensemble des dossiers. Nous sommes très clairement actuellement notoirement sous-dimensionnés.

Quand, en relation avec tel ou tel d'entre vous, et sur des questions diverses, je réponds invariablement « il suffit d'appeler Pierre GAINET », pour résumer les choses, j'ai conscience que c'est un propos un peu facile, dont il me tiendra peut-être un jour rigueur, mais peut-être pas qu'à moi, car je ne suis peut-être pas le seul à le dire. Bref, en résumant sur la tête du responsable de cette équipe, c'est le problème auquel nous sommes confrontés. Je ne tiens pas à voir des équipes s'effondrer par saturation.

De plus, nous avons besoin d'une équipe très opérationnelle pour que l'ensemble du dispositif que nous avons mis en place, avec les compétences qui sont les nôtres, et avec l'organisation de gouvernance que nous avons mise en place, fonctionne fort bien. Or nous sommes notoirement sous-dimensionnés. Quand nous vous proposons ce soir de créer deux postes, ma question n'est pas de me demander si ce n'est pas trop, mais mon intime conviction est que ce n'est pas assez. Néanmoins, c'est en accord avec la Présidente que nous proposons de franchir cette étape vraiment indispensable.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Si je peux me permettre d'ajouter un élément. Quand on veut faire territoire, on a besoin vraiment de ce lien très, très fort entre les communes et GBM. Nous avons donc vraiment besoin de consolider cette facilité, parce qu'il faut que cela vous soit facile de devenir proches de nous pour savoir comment nous pouvons vous aider. C'était donc très important. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapport n°9 - Avenant à la convention de mise à disposition de biens base de loisirs multiactivités d'Osselle
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. VUILLEMIN.-** Il s'agit d'un rapport rectificatif suite à une erreur technique. Lors du transfert des biens opéré en 2017, il a été omis la parcelle n°31 d'une superficie de 29 ares, parcelle qui concerne la zone d'aménagement du tour du lac. Nous proposons à l'assemblée ce soir de se prononcer sur cet avenant sans incidence financière.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Convention de prestations d'entretien des espaces mis à disposition par la commune d'Osselle-Routelle à Grand Besançon Métropole
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. VUILLEMIN.-** Cette convention de prestations d'entretien a une incidence budgétaire pour un montant de 500 €. Cela concerne l'entretien du tour du Lac dans le cadre de la gestion de la base communautaire d'Osselle, entretien opéré par la commune d'Osselle et refacturé à la Communauté Urbaine. Nous vous proposons de vous prononcer sur le projet de convention d'entretien jointe à l'annexe de ce rapport.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°11 - Convention de partenariat avec le CRIJ

**M. VUILLEMIN.-** Ce rapport concerne encore la base de loisirs d'Osselle désormais avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Bourgogne-Franche-Comté. Le CRIJ propose de renouveler pour la saison 2021 une convention dans le cadre du dispositif Carte Avantage Jeunes et qui permet, pour les visiteurs de la base d'Osselle, pour une entrée payée, d'avoir une entrée gratuite sur la base, et ce du 2 juin au 31 août 2021. Ce coupon est à présenter à l'entrée. Cela n'a pas d'incidence budgétaire non plus. Nous vous proposons de vous prononcer sur le principe des contours de partenariat pour la saison 2021 avec le CRIJ et la base d'Osselle.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - Avenant à bail emphytéotique avec AKTYA pour les locaux du 2 rue Einstein à Besançon

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce rapport montre l'exercice difficile des conflits d'intérêts. Vous voyez que Frédérique BAEHR, Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Benoit VUILLEMIN, Aurélien LAROPPE et moi-même sommes élus intéressés. Nous ne participerons donc ni au débat ni au vote. Il est proposé à Monsieur ROUTHIER d'être rapporteur de ce dossier.

**M. ROUTHIER.-** Très bien. Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un avenant à bail emphytéotique entre Aktya et Grand Besançon Métropole. Ce bail emphytéotique avait été mis en place en 2007, entre GBM et Aktya pour la société Neoclyde qui mettait à disposition de la fibre, deux paires de fibres optiques qui reliaient Lyon, Vénissieux, à Besançon et Strasbourg. J'ai omis de vous dire que c'était les locaux du 2 rue Einstein à Besançon. Vous voyez tous très bien à quel endroit sont ces bâtiments achetés par GBM.

Étant donné que tout a été repris par la région Franche-Comté au niveau de la gestion de fibre optique, il n'y a plus lieu d'avoir ce bail emphytéotique entre Grand Besançon Métropole et Aktya. Il vous est proposé de faire un nouvel avenant et de retirer cette gestion de fibre optique. Il est bien évident que quelque part, il y aura des moins-values appliquées pour Aktya par rapport à des sommes déjà payées et qui devront être remboursées, pour une somme de 44 379,76 €. Voilà, Madame la Présidente, concernant ce bail emphytéotique.

Vous êtes donc appelés à :

- vous prononcer sur l'avenant à bail emphytéotique portant suppression des clauses du bail relatives à l'accès à la fibre optique,
- autoriser le représentant de Madame la Présidente à signer ledit avenant à bail emphytéotique.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°13 - Participation d'AKTYA au salon du SIMI 2020 et MIPIM 2021

**M. ROUTHIER.-** Je ne sais pas si nous avons eu une réponse ou un positionnement aujourd'hui de ces salons, s'ils ont été annulés ou non, ou s'ils risquent d'être annulés. On me dit qu'ils sont annulés. Toujours est-il que je vais quand même présenter le dossier. C'est une participation d'Aktya à ces salons. Ce sont des salons très intéressants principalement liés à l'immobilier professionnel pour le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) et l'immobilier international professionnel pour le SIMI (Salon de l'Immobilier d'Entreprises).

C'est une participation à un stand qui existe dans ces deux salons, en partenariat, bien sûr, de l'Agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Grand Besançon Métropole organise le salon avec la région Bourgogne-Franche-Comté, et Aktya participerait, bien entendu, à hauteur de 1 750 € à ce salon du SIMI. Quant au MIPIM, la somme doit être indiquée. Ils ne sont pas annulés, alors.

**M. BODIN.-** Non, le SIMI, qui a lieu en décembre, est maintenu pour l'instant, mais avec une jauge restreinte de l'ordre de 1 000 personnes, ce qui est très peu.

Quant au MIPIM qui a lieu en mars 2021 à Cannes, il serait reporté au mois de juin. C'est la situation aujourd'hui. Cela changera peut-être dans quelques jours.

**M. ROUTHIER.-** De toute façon, nous votons les affaires, nous verrons bien ce qu'il se passera. C'est une participation très importante pour Grand Besançon Métropole et pour Aktya d'être partie prenante dans ces manifestations.

Il vous est demandé :

- de vous prononcer sur la convention d'Aktya pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2020 et au MIPIM 2020,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir, et tout autre document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ces salons qui, j'espère, pourront avoir lieu et auxquels nous pourrions participer.

Rapport n°14 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2020 et MIPIM 2021
--------------------------------------------------------------------------

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Le rapporteur est Nicolas BODIN.

**M. BODIN.-** C'est exactement le même rapport que précédemment, sauf qu'au lieu de concerner Aktya, il concerne SEDIA. Il s'agit d'une convention autorisant SEDIA à verser une participation à GBM pour ces deux salons que sont le SIMI et le MIPIM, en supposant que ces salons aient bien lieu. Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci.

Rapport n°15 - Établissement de critères pour l'attribution de subventions sur un fonds « congrès » créé en 2020
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. VUILLEMIN.-** En l'absence de François BOUSSO, dont c'est la délégation, je vais me permettre de présenter son rapport. La Communauté Urbaine souhaite se doter et intégrer au budget de Grand Besançon Métropole un fonds de soutien financier pour les congrès, colloques et autres événements collectifs et professionnels d'envergure. Il convient donc d'établir un règlement d'intervention doté de critères afin de sélectionner les dossiers de candidature sur des bases connues et établies, et de guider les décisions d'attribution qui relèvent des élus du Conseil Communautaire.

Un montant de 17 000 € vient s'ajouter à une dotation déjà existante à la Ville de 30 000 €, soit une enveloppe globale de 47 000 € dédiés à ce que l'on appelle le tourisme d'affaires, mais avec des critères proposés que sont :

- un minimum de 200 participants,
- 100 nuitées au moins
- des événements sur deux jours au moins.

Les événements doivent aussi coller avec le projet de territoire et ses quatre grandes orientations, à savoir :

- dynamiser les alliances,
- renforcer la cohésion,
- anticiper la transition,
- susciter l'effervescence.

Une grille d'analyse est donc constituée avec des points accordés (vous l'avez dans le rapport), ce qui fait qu'avec un minimum de 30 points, la subvention serait de 2 250 €, et avec un maximum de 110 points, elle s'élèverait à hauteur de 8 250 €, ceci afin d'inciter les congrès à se dérouler dans notre Communauté Urbaine.

Nous demandons au Conseil Communautaire de se prononcer sur les critères, le mode d'analyse et le calcul des montants de la subvention qui, elle, existe déjà, proposés pour le fonds « Congrès ». Avez-vous des questions sur ce dossier ?

**Une intervenante (01 :06 :07/01 :13 :52 de la vidéo).**- Merci, Monsieur le Vice-Président. On a bien compris que l'on aurait 17 000 € de plus pour l'organisation des congrès. Les critères indiqués dans ce rapport vont dans le bon sens, nous ne les contestons pas. Nous les soutenons même. En revanche, si nous reprenons le tableau et que nous imaginons une subvention maximum pour deux congrès qui auraient chacun 8 250 €, cela veut dire que tout de suite, il ne resterait plus que 500 € sur l'enveloppe des 17 000 €. D'autre part, si par exemple des organisateurs de congrès qui amèneraient 800 à 900 participants demandaient une subvention de l'ordre de 10 000 à 15 000 €, quelle serait notre position ? Ce qui, je crois, a quasiment été le cas dernièrement sous l'ère de Monsieur FOUSSERET.

Honnêtement, 17 000 €, c'est très bien, et vous allez me dire que c'est mieux que rien. On est d'accord, mais c'est très nettement insuffisant à nos yeux pour faire face à la concurrence des autres territoires qui, eux aussi, veulent organiser et attirer des congrès pertinents, des congrès regroupant des centaines de personnes. Ces congrès pourraient générer des retombées économiques sur notre territoire, tant dans l'hôtellerie, dans les restaurants, chez les traiteurs, que dans toutes les autres activités de notre territoire.

Nous voterons bien évidemment ce rapport, mais nous souhaitons quand même attirer votre attention sur la faiblesse de ce budget qui n'est vraiment pas à la hauteur pour nous des ambitions d'attractivité que nous pourrions espérer pour notre territoire pour jouer sur son activité touristique. Merci.

**M. VUILLEMIN.**- Bien évidemment, ces 17 000 € s'ajoutent aux 30 000 €, c'est-à-dire que sur le même principe de points, nous sommes en réalité sur une enveloppe totale de 47 000 €. Sur le montant, vous me permettez de ne pas m'exprimer, car je crois que cela a été décidé sous l'ancienne mandature, il me semble. En tout cas, c'est une première étape pour Grand Besançon Métropole qui montre l'intérêt que nous portons à l'attractivité, et surtout pour attirer des congrès sur notre Communauté Urbaine. Les questions seront donc étudiées. C'est quelque chose que nous avons dans notre Commission. Bien évidemment, il faudra réfléchir et regarder quelles peuvent être les possibilités pour l'avenir.

En l'occurrence, c'est une enveloppe de 47 000 €. Si nous arrivons à avoir des congrès en fin d'année 2020, début d'année 2021, c'est une bonne chose, car le contexte n'est pas là, mais effectivement, nous devons peut-être travailler différemment pour les années à venir. C'est une première piste. Avez-vous d'autres questions ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

### Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°16 - Action Cœur de Ville : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon

**M. ROUTHIER.**- Dans le cadre de cette Action Cœur de Ville (ACV), la ville de Besançon souhaite instaurer le « permis de louer – régime autorisation » sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Pour cela, il est nécessaire que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville le prévoie.

Vous avez tous entendu parler du programme Action Cœur de Ville qui est entré dans sa phase de déploiement suite à la signature de l'avenant n°2 et de la convention-cadre du 10 juin 2020. Cet avenant précise notamment les ambitions du programme en matière de rénovation de l'habitat par intégration de l'OPAH-RU. Cette OPAH-RU vise à moderniser 520 logements en centre-ville.

L'objectif pour nous, si nous intervenons sur l'habitat privé principalement, est de pouvoir obtenir des logements salubres et éviter toutes les difficultés que l'on peut rencontrer sur certains logements loués abusivement par certains bailleurs. L'objectif est de vraiment pouvoir avoir la mainmise sur ce contrôle avec, bien sûr, des coercitions possibles dans le cadre de cette Action Cœur de Ville. Le groupement SEDIA-SOLiHA participe et a été retenu pour animer ce volet habitat pour les cinq prochaines années. Je ne sais pas si vous voulez plus de détail. Monsieur FAGAUT, je vous écoute.

**M. FAGAUT.-** Merci, Monsieur le Vice-Président. Concernant ce dossier d'OPAH-RU, et notamment du « permis de louer », nous avons encore, à la lecture du rapport, des interrogations qui nous montrent qu'il y a certainement des zones d'ombre par rapport à cela. Certes, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) nous permet de rentrer dans cette démarche. Néanmoins, faut-il encore être prêt ? Même si nous sommes d'accord aujourd'hui qu'il faut lutter contre l'habitat indigne.

Nous avons certaines questions, je ne sais pas si vous avez des réponses à nous transmettre. Par exemple, premièrement, si un locataire est relogé, qui prendra en charge les loyers pendant la période des travaux ? Où sera relogé le locataire ? Quel bailleur prendra en compte ce locataire qui, en l'occurrence, est dans un logement dit « indigne » ? Deuxièmement, si les biens sont loués, quelle procédure pour forcer éventuellement les travaux sans l'accord du locataire ? Avons-nous des réponses par rapport à cela sur le « permis de louer » ?

Il semblerait, mais vous allez peut-être pouvoir me le confirmer, que les bailleurs sociaux sont exclus de ce dispositif. Pouvez-vous me le confirmer ? Y aurait-il en fin de compte deux poids deux mesures par rapport à cela ?

Enfin, j'ai une question double. Si l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville, par exemple, ne peut pas intervenir à la date du dépôt du dossier, ou si l'entreprise ne peut pas intervenir immédiatement, le propriétaire est-il obligé d'attendre ? Qui prend en charge la vacance locative ? Ces questions nous montrent vraiment aujourd'hui qu'il y a certainement des zones d'ombre par rapport à ce permis de louer. N'y aurait-il pas un effet boomerang par rapport à cela, c'est-à-dire moins de mise en location sur une période et en fin de compte, une hausse des loyers due à une rareté du logement à un moment donné ? Cela peut être aussi l'effet boomerang.

En termes de solution, parce qu'il le propose aujourd'hui, l'État vient de mettre en place le dispositif MaPrimeRénov', dispositif lancé depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Ne suffit-il pas de renforcer l'accès à ce dispositif au niveau des quartiers ciblés, des propriétaires et des bailleurs privés, et ainsi du côté des copropriétés ? C'est une vraie question.

**M. ROUTHIER.-** C'est beaucoup plus simple, et ce n'est pas la peine de se poser des questions. L'objectif est pour tous les logements mis en relocation sur le centre ancien de Besançon. Les bailleurs sociaux ne sont pas concernés par ce dossier. Ne sont concernés que les bailleurs privés qui souhaitent remettre un logement à la location, pour que l'on puisse vérifier l'état de ce logement avant sa mise en location. Nous en restons là, ce n'est pas la peine de chercher midi à 14 heures. C'est vraiment très simple.

Bien entendu, s'agissant de tous les éléments mis en place par le gouvernement aujourd'hui pour réhabiliter les logements, les bailleurs et les propriétaires de logements pourront en bénéficier pour mettre en place des rénovations plus conséquentes, à savoir l'isolation, le changement des fenêtres et tout ce que l'on peut comprendre dans la réhabilitation d'un logement. Mais là, c'est parce qu'un certain nombre de logements en centre-ville aujourd'hui ne sont pas loués.

Si vous avez un logement remis en location, c'est pour que l'on soit sûr, tout simplement, que ce logement soit salubre et permette bien entendu à une personne qui le prendra en location de vivre correctement et décemment dans ce logement. C'est vraiment sur cette base qu'il faut voir cet avenant qui sera signé entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous d'autres questions ?

**Mme LEMERCIER.-** J'ai juste un petit rectificatif à apporter. Habitat 25 a des logements dans le centre ancien.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, mais ils ne sont pas insalubres, du moins je l'espère.

**M. ROUTHIER.-** La SAIEMB (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon) a certainement aussi des logements dans le centre ancien.

**Mme LEMERCIER.-** Vous avez dit qu'ils n'étaient pas concernés, car ils n'avaient pas de logements dans le centre-ville. Effectivement, ils en ont.

**M. ROUTHIER.-** Non, ils ne sont pas concernés, parce que ce n'est pas de la relocation. Nous n'intervenons absolument pas sur les bailleurs sociaux.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est vraiment une cible.

**M. ROUTHIER.-** La cible est les bailleurs privés.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit surtout de lutter contre les logements qui étaient largement dégradés, donc contre les vendeurs de sommeil en réalité. Avez-vous d'autres questions ?

**Mme BENEDETTO.-** Bonsoir, Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres de cette assemblée.

Je saisis l'occasion de saluer ce projet « permis de louer » Cœur de Ville, ainsi que les propositions de la décision modificative présentée ce soir, pour attirer votre attention sur un sujet extrêmement préoccupant, en lien direct avec la délégation qui m'a été confiée au sein de cette Communauté Urbaine, à savoir le sujet de la fracture sociale qui est bien une compétence de notre EPCI.

La fracture sociale ne cesse d'augmenter depuis plusieurs mois. Elle se trouve aggravée par la crise actuelle, et Monsieur AYACHE l'a citée en début de séance. Vous avez entendu ces chiffres édifiants, prévoyant un million de nouveaux pauvres sur notre territoire national d'ici la fin de l'année 2020. La pauvreté, qui touche déjà près de 15 % des Français, augmente de jour en jour, et selon les récents rapports de l'INSEE, du Secours populaire, de la Fondation Abbé Pierre, cela touche principalement des familles monoparentales, les femmes, les jeunes, mais aussi les travailleurs du secteur de l'ubérisation, ces nouveaux travailleurs qui sillonnent nos rues à vélo par tous les temps pour livrer des repas.

Ce nouveau prolétariat se développe sous nos fenêtres, sous nos yeux. Il s'agit là d'autoentrepreneurs qui prestent pour des multinationales bien connues. Face à cela, vous avez aussi des chiffres édifiants dans le rapport de l'Observatoire des inégalités de septembre dernier qui montre l'autre côté de l'échiquier, le revenu des 10 % des plus riches qui ne cessent d'augmenter, avec un niveau de vie aujourd'hui 7,2 fois plus élevé que celui des plus pauvres. Nous tous élus au sein de cette assemblée, nous devons dès aujourd'hui nous emparer de cette question, agir concrètement au sein de nos communes, de nos commissions, pour travailler à la réduction de cette fracture, et nous portons là une très grande responsabilité.

Le rapport « permis de louer » présenté ce soir va dans le bon sens. Il s'attaque modestement, certes, mais pas à pas, à la précarité de l'habitat, au mal-logement. Nous souhaitons qu'il soit suivi d'autres actions d'envergure qui s'étendront, et le rapport le dit, cette fois, à tous les secteurs du Grand Besançon. La lutte contre la précarité et la pauvreté devrait traverser l'ensemble de nos préoccupations pour les mois à venir. J'y serai particulièrement attentive dans le cadre de ma délégation, et je reprendrai juste la citation de Gabriel BAULIEU qui a dit ce soir : « le volontarisme, c'est aussi la responsabilité », citation à laquelle j'ajouterai « la responsabilité de chacun d'entre nous ». Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nicolas BODIN dit « d'habitude, on cite MANDELA, mais aujourd'hui, on cite Gabriel BAULIEU ». Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. Nous sommes d'accord avec le fait que les bailleurs sociaux ne soient pas inclus dans cette démarche, mais je voudrais vraiment recentrer le débat par rapport aux bailleurs privés. Il y a quand même aujourd'hui un certain nombre de zones d'ombre. Comment aujourd'hui, lorsqu'un locataire devra être relogé et que les travaux devront être réalisés dans l'habitation du bailleur privé...

*Réactions de la salle.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Attendez, laissez Monsieur FAGAUT s'exprimer. Il repositionne ces questions, laissez-le dire.

**M. FAGAUT.-** Oui, parce que je n'ai pas eu de réponse. Si l'on ne peut pas parler de Besançon ici, ce que je peux entendre à certains égards, il serait aussi vigilant de ne pas faire non plus de l'Agglomération une tribune nationale ni une tribune régionale.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous allons abandonner la dernière partie et nous allons regarder la question en tant que telle. Vous posez certains éléments qui doivent encore être travaillés. Nous disons que nous allons sur le principe de ce permis de louer et qu'il ouvre justement des perspectives extrêmement intéressantes, à savoir la lutte contre les logements indécents. C'est une volonté de Grand Besançon, et nous en sommes vraiment très fiers. Pour autant, il nous manque encore un certain nombre de décrets. Nous sommes bien aujourd'hui dans l'attente des décrets qui apporteront tout l'éclairage dont nous aurons besoin pour mettre en œuvre ce dispositif. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

**M. ROUTHIER.-** C'est vraiment la remise en location d'un logement qui déclenchera la situation. Après, s'il y a des travaux, il est bien évident que ce ne sera pas Grand Besançon Métropole ou qui que ce soit d'autre...

Il n'y aura pas de locataires à reloger. Soit le logement est salubre et il est louable tel qu'il est, soit il est refusé, tout simplement. C'est donc au propriétaire de le remettre en état avant de le louer et en cas de refus, de faire le nécessaire pour qu'il soit acceptable pour le locataire qui veut le louer. Ce n'est pas plus compliqué que cela. C'est un contrôle de l'état, parce que vous avez énormément de logements aujourd'hui, que l'on pense salubres, mais je peux vous dire qu'il y en a beaucoup qui ne le sont absolument pas, ne serait-ce que par défaut de ventilation. Vous avez des moisissures partout. Il est important qu'une équipe passe pour vérifier si ces logements sont potentiellement acceptables.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Juste une petite précision. Quand tu dis « relouer » ou « remis en location », veux-tu dire « à chaque changement de locataire » ? Ou est-ce un logement vide qu'on loue de nouveau ?

**M. ROUTHIER.-** C'est là-dessus que l'on peut ajouter quelques précisions. Ce sont surtout des logements vides qui sont mis à la location. Quel est l'objectif ? Je l'ai dit tout à l'heure. Ce sont 520 logements que l'on doit relouer en centre-ville. Il s'agit bien sûr d'attirer une densification de la population sur le centre-ville, mais pour cela, cela veut dire que l'on doit, bien entendu, vérifier tous ces logements mis à la location. Toute une organisation sera mise en place avec SOLiHA et SEDIA dans le cadre de la vérification. Bien entendu, nous avons toujours aujourd'hui des logements déclarés insalubres, et bien entendu, nous intervenons, nous continuons d'intervenir sur la mise en œuvre.

Cet outil va nous permettre aussi d'aller un peu plus loin pour les logements déjà en location, donc d'obliger les propriétaires à intervenir et à rénover leurs logements. Comme le dit Madame la Présidente, c'est une ouverture à une organisation plus stricte de toute la location qui serait mise en place. J'en ai déjà discuté avec les bailleurs privés qui sont inquiets sur le sujet, et je peux comprendre qu'ils le soient. Avant, on ne disait rien, on laissait faire, et aujourd'hui, on va dire « stop ».

Pour toute personne qui mettra en location un appartement, comme c'est écrit en première page, une coercition sera mise en place avec amende pour empêcher le propriétaire de mettre un logement insalubre en service. Oui, tout cela va se mettre en place et nous permettra d'aller un peu plus loin dans la gestion des appartements mis en location. Voilà, Madame la Présidente.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Vas-y.

**M. KRIEGER.-** Merci. Sont recensés pour l'instant 520 appartements qui vont être associés. L'opération « permis de louer » sera conduite par la suite. On parle des appartements au centre-ville de Besançon. L'Agglomération, c'est Besançon, mais ce sont également les 67 communes périphériques. Ces démarches seront-elles associées aux communes par la suite ?

**M. ROUTHIER.-** Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Saint-Vit suivra certainement derrière, puisque l'on est vraiment inclus dans Cœur de Ville. Pour l'instant, deux communes sont concernées par cette Action Cœur de Ville, Besançon et Saint-Vit. En revanche, l'idée n'est pas mauvaise. C'est une suggestion, bien entendu, que nous aurons à faire à nos collègues maires de Grand Besançon Métropole, peut-être de nous immiscer aussi sur nos centres anciens, parce que nous sommes tous concernés par nos centres-villes, et sur les appartements loués aujourd'hui. Je pense que tout comme moi, tu dois recevoir régulièrement des appels ou des courriers de certains locataires qui ne sont pas contents de leur logement. Pourquoi pas ? Cela peut être une action complémentaire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je voudrais repositionner cette démarche. Ce dispositif avait comme vocation au départ, et il l'a toujours, à retravailler sur la question de l'attractivité des centres-villes, et en particulier, ce que l'on appelait « les moyennes villes ». L'idée était de se dire que l'on regarde ce qu'il se passe dans les cœurs de ville là où il y a une baisse d'attractivité, en particulier autour des commerces. Les ministères qui ont mis en place ce dispositif avaient analysé le fait que les centres-villes voient finalement s'éloigner les habitants et que ne restent plus finalement que des habitants qui pourraient être logés dans des logements plutôt vétustes, parfois même dans des bâtiments pouvant représenter un risque. L'urgence était donc de retravailler justement la configuration de ces centres-villes. Nous sommes bien d'accord, le dispositif est centré sur quelque chose de très précis.

D'autres dispositifs viendront peut-être, les dispositifs se complétant les uns les autres, mais c'est pour cela que pour l'instant, celui-ci a pour vocation de s'intéresser à la question de la dynamique des centres-villes, dont le commerce et la proximité avec des bâtiments qui exprimaient une forme urbanistique de désertification. Il fallait donc lutter contre cette désertification en donnant la possibilité aux propriétaires de ces bâtiments de les remettre en état. C'était d'ailleurs tellement important qu'il y ait cette proximité entre les commerces et l'habitat, même un peu plus largement, l'ensemble des places, que l'on devait voir comment retravailler la qualité du centre-ville.

C'est de cela qu'il est question dans ce dispositif, et c'était bien dans le cadre des villes moyennes. C'est d'ailleurs pour cela qu'a été intégrée la Ville de Saint-Vit qui, du coup, par sa configuration, présentait un certain nombre de caractéristiques qui pouvaient être associées dans ce cadre. C'est juste pour ne pas que l'on se trompe de dispositif.

**M. ROUTHIER.-** Madame la Présidente, on peut compléter en disant que vis-à-vis des communes de la Communauté Grand Besançon, la commune décide, bien entendu. Nous n'allons pas imposer les choses à la commune si elle ne souhaite pas qu'une telle organisation soit mise en œuvre. Bien évidemment, elle reste souveraine.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**Une intervenante (la même).-** Je voudrais avoir une précision. Quels sont les critères pour déterminer qu'un logement est insalubre ? Avez-vous une grille ? Comment allez-vous procéder ? Par ailleurs, concernant le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), je crois savoir que Madame la Présidente a demandé à l'État de pouvoir intégrer ces critères concernant notre secteur. Quand aurons-nous une réponse pour savoir si oui ou non ces critères seront obligatoires ? Comment ferons-nous pour connaître ces critères ? Allez-vous interroger chaque propriétaire bailleur en lui demandant de fournir le DPE ? Comment tout cela sera-t-il mis en place ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Encore une fois, déjà, vous avez raison. Nous en avons parlé en Conseil Municipal de Besançon, puisque nous avons abordé ce dossier. Effectivement, nous nous sommes adressés au ministère pour dire qu'il nous semblait essentiel d'intégrer les critères de transition énergétique, en particulier de performance énergétique. Comme le disait Monsieur ROUTHIER, nous savons très bien qu'un bâtiment qui n'est pas performant au niveau énergétique développe des champignons, et du coup, un certain nombre de dégradations.

La question posée ici est de s'assurer que nous puissions aussi intégrer cette question de qualité pour de nombreuses raisons, notamment de santé, de pouvoir d'achat, car ce serait des charges en moins, et c'est aussi une pérennisation des bâtiments et une rénovation au niveau climatique extrêmement intéressante. En effet, on ne s'adresse là plus à des constructions, mais bien à de la rénovation de l'ancien, et nous savons combien c'est fondamental pour aller vers plus de performance pour le climat.

S'agissant des autres éléments, les critères sont traités par une association à qui nous avons confié la prestation. Ils vont justement suivre les éléments définis au niveau du ministère. Tout cela est donc « critérisé », cela ne nous incombe pas. Ces éléments seront extrêmement précis dès que nous aurons les décrets qui déclineront de façon précise tous ces éléments.

**Une intervenante (la même).**- Oui, parce qu'un nouveau décret sortira en juillet concernant le diagnostic de performance énergétique. En effet, il existe deux façons de calculer les DPE : soit sur présentation des factures, soit avec la méthode dite « des 3 CL » (Calcul de Consommation Conventionnelle). Cela changera à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Je pense qu'il faut faire attention à ne pas demander de DPE aux propriétaires bailleurs à ce jour, tout au moins au mois de mars, pour qu'ils ne soient plus valables et qu'il faille les refaire au mois de juillet, car il y a un coût. Quand on fait faire des DPE, les coûts sont importants. Il ne faut pas oublier que les propriétaires bailleurs ne sont pas tous plein d'argent, ils ont aussi des charges. Pour certains, leurs appartements ne sont pas payés. Je pense qu'il faut quand même faire attention à cela.

**M. ROUTHIER.**- Je crois que nous avons six mois de communication par rapport à cela. Le temps que cela se mette en place, le DPE sera encore valable.

S'agissant des critères d'un logement insalubre, c'est très clair. Il doit comporter une ventilation permettant un renouvellement de l'air dans l'appartement. L'isolation joue énormément, puisqu'à partir du moment où vous avez une déperdition importante, si vous avez une famille de trois, quatre ou cinq personnes, l'émanation de gaz carbonique la nuit est relativement importante. Je ne vous fais pas de dessin, si votre appartement n'a pas d'isolation et qu'il est mal ventilé, il y aura de la moisissure partout. Ce sont également tous les équipements sanitaires obligatoires pour que l'on puisse vivre normalement et avec les commodités. Le chauffe-eau doit être en état et fonctionner, et le chauffage doit être en état de fonctionnalité. Je ne sais pas si Fabrice avait des compléments à apporter sur les équipes qui vérifient.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Les critères sont ceux de la CAF en matière d'insalubrité.

**M. ROUTHIER.**- Quand on a l'habitude de visiter des logements pas du tout en état, on voit tout de suite ce qui ne va pas.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Jean-Paul MICHAUD souhaite prendre la parole.

**M. MICHAUD.**- Je pense que c'est une excellente mesure. Je me suis retrouvé à la recherche d'un appartement pour un de mes enfants dans une autre ville. Quand j'ai vu ce qui était proposé à la location, j'avais honte pour les gens qui osaient proposer de tels hébergements, c'est-à-dire, comme cela a été dit, des logements passoire où les loyers peuvent être modestes, mais avec des coûts prohibitifs derrière pour se chauffer correctement, donc des incidences pour des gens qui n'ont pas forcément les moyens ensuite de payer les charges.

Il a été dit tout à l'heure que l'un des principaux critères d'attractivité de notre territoire concernait les étudiants. Ces populations sont souvent touchées par le mal-logement. Je crois que nous devons être fiers d'une telle mesure. Ce n'est pas pareil.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur FAGAUT et Madame ROCHDI souhaitent intervenir.

**M. FAGAUT.**- Je souscris à ce qui vient d'être dit, Jean-Paul, par rapport à cela. Néanmoins, il y a quand même des zones d'ombre. Vous l'avez dit, vous attendez les décrets, il y a des choses que nous ne savons pas, et nous avons le sentiment que ce n'est pas complètement ficelé ni complètement prêt, même si l'objet final de cette démarche est quand même bien sûr audible, et c'est le sens dans lequel nous devons aller, mais aujourd'hui, nous trouvons qu'il y a des zones d'ombre.

C'est pour cela que nous nous abstiendrons, parce qu'aujourd'hui, je pense que les bailleurs privés n'auront pas tous les éléments en leur possession à ce jour. J'espère simplement que cette démarche engagée ne terminera pas plus tard avec un encadrement des loyers.

**Mme ROCHDI.-** Nous ne pouvons que saluer cette mesure, et je suis contente ce soir d'entendre que cette démarche sera élargie par la suite, si j'ai bien compris, pour les logements déjà en location et qui présentent vraiment des problèmes de salubrité.

**M. ROUTHIER.-** Non, Karima, je n'ai pas dit que cela allait se propager sur les logements déjà en location. Nous sommes vraiment aujourd'hui dans le cœur de ville de Besançon. Pour l'instant, nous n'avons pas décidé de déborder sur tous les logements privés pouvant exister sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

**Mme ROCHDI.-** Je parle du cœur de ville. Je ne parle pas forcément de toute l'agglomération. Actuellement, nous savons que la mesure concerne le cœur de ville de Besançon.

**M. ROUTHIER.-** Que les maires des autres communes veuillent essayer d'avancer dans cette proposition, pourquoi pas ? Mais nous devons en rediscuter. Pour l'instant, nous sommes vraiment dans le cœur de ville de Besançon et uniquement sur des logements de bailleurs privés.

**Mme ROCHDI.-** Justement, ma remarque concerne le cœur de ville. Actuellement, la mesure concerne plutôt les logements qui seront mis en location. Il serait bien d'élargir la démarche à l'ensemble des logements dans le cœur de ville, car pour les logements déjà loués, c'est parfois un peu compliqué.

**M. ROUTHIER.-** Ce sera peut-être une deuxième étape.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour l'instant, nous disons que ce dossier va dans le bon sens. Je sens bien qu'un consensus s'exprime. Comme tout le monde est d'accord pour dire que nous devons améliorer la qualité des logements dans notre centre-ville et dans celui de Saint-Vit, nous sommes bienheureux de lutter contre ces logements insalubres. Je soumetts donc ce dossier au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 10 abstentions. Merci.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie  
et développement durable**

Rapport n°17 - Projet Alimentaire Territorial - Validation de la composition du Comité de pilotage

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous en avez vu la composition. Je soumetts donc ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Projet alimentaire territorial - Réponse à l'appel à projets « Osons la santé  
environnementale dans nos politiques territoriales »

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°19 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est assez classique. Avez-vous des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°20 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes  
de Cussey-sur-l'Ognon et Mamirolle

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°21 - Réseau de chaleur de Novillars -  
Signature de l'avenant n°1 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nicolas BODIN, Aurélien LAROPPE et moi-même ne participons pas au vote ni au débat. Il est proposé à Monsieur RUTKOWSKI de prendre la parole pour présenter ce rapport.

**M. RUTKOWSKI.-** Cet avenant n°1 concerne le réseau de chaleur de Novillars. Ce réseau de chaleur sera mis en service début novembre. Nous sommes à la fin des travaux. Je tiens à remercier la commune de Novillars qui a subi ces travaux, car cela l'a quand même fortement impactée au sein de son cœur de village. Les travaux ont été très importants d'un bout à l'autre de la commune, et ils ont été très importants aussi pour celle-ci. Il n'y a pas d'incidence budgétaire. Cet avenant concerne des points techniques et financiers sans incidence budgétaire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Merci pour cette présentation. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°22 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des  
déchets ménagers assimilés

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Daniel HUOT va présenter un PowerPoint, car ce dossier nous importe tous.

**M. HUOT.-** Il s'agit donc du rapport sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets. Je vais vous donner uniquement quelques éléments. Le rapport complet vous ayant été mis sur table, vous avez la vision complète du rapport annuel. Le premier transparent montre la répartition des déchets en termes de collecte.

#### Les résultats

Nous voyons une baisse importante entre 2018 et 2019 des déchets résiduels collectés de -4 %, sachant que depuis qu'a été engagée la réflexion sur la redevance incitative, nous avons baissé de -37 % les déchets résiduels collectés. S'agissant des déchets recyclables collectés, donc des déchets permettant de revaloriser la matière récupérée, l'augmentation est de 12 % depuis 2008, et entre 2018 et 2019, il y a une très légère augmentation de 0,6 %.

Le troisième volet des déchets collectés concerne les déchets collectés en déchetterie. Nous voyons une explosion des volumes et des poids collectés en déchetterie, soit +33 % entre 2008 et 2019, dont +5 % entre 2018 et 2019 en termes de poids, et les courbes le montrent.

Lorsque nous additionnons chaque déchet (résiduel, recyclable et déchetterie), nous voyons aujourd'hui une courbe ascendante. Si vous regardez chaque déchet concerné, vous voyez bien que les dépôts en déchetterie (courbe rouge) connaissent une augmentation assez importante, les déchets ménagers baissent de façon continue. Ce qui concerne les déchets recyclés reste relativement stable. La collecte du verre en points d'accès volontaire est également tout à fait stable.

Vous avez ensuite le poids par habitant entre 2018 et 2019. Nous avons ainsi 142 kg de déchets résiduels par habitant. C'est stable en termes de déchets recyclables. En revanche, au niveau des déchetteries, nous avons une augmentation importante. Malgré la dérivée positive qui montre une augmentation globale du poids total, nous restons quand même assez inférieurs par rapport à la moyenne nationale qui est à 568 kg, alors que nous sommes à 461 kg. Nous avons donc globalement un peu moins de déchets, ce qui est une position favorable pour notre intercommunalité.

#### Les faits marquants 2019

Dans les événements qui ont marqué l'année 2019, pour certaines communes (en bleu clair), nous avons eu le passage en C05 (ramassage des bacs jaunes – recyclage – et des bacs gris – déchets ménagers – toutes les deux semaines). Cette action a été assez importante, puisqu'il a fallu reconfigurer la totalité des tournées de ramassage. Vous avez ici une idée du nombre de bacs, avec un volume assez important en bacs gris et en bacs jaunes.

Vous avez ensuite ce qui existe en termes de points d'apport volontaire, la façon dont est équipée la Direction de Gestion des Déchets (3 camions-grues, 20 bennes et 8 bennes à ordures ménagères). Une partie vient d'un problème de pesée. Une partie est sous-traitée à Veolia, avec des bennes mises à disposition du prestataire pour la question de gestion pour ce qui concerne les pesées, l'identification des bacs, c'est-à-dire que les bennes sont équipées et mises à disposition du prestataire.

En termes de points marquants, nous avons donc eu un nouveau schéma de collecte. Il y a une action assez importante de mise à disposition de bacs à la fois aériens et enterrés pour le centre-ville de Besançon. Vous avez en photo en bas du transparent des bacs aériens près de la place Jean Cornet, décorés par des artistes, ce qui se fait en accord avec les Bâtiments de France. Cela concernera 33 stations à fin 2020. Nous aurons 71 bacs de cette nature.

Par rapport aux points d'apport volontaire existants, le volume a doublé avec les nouveaux bacs par rapport à l'existant. Ces bacs collectent 3 m<sup>3</sup> de déchets (déchets recyclables, déchets verre). À fin 2020, nous aurons six stations enterrées. Ces stations enterrées connaissent également un doublement des volumes (5 m<sup>3</sup> pour un bac d'une station enterrée). Cela permet d'avoir un environnement pour éviter les déchets sauvages et une bonne intégration dans l'urbanisme du centre-ville.

Ensuite, nous avons poursuivi l'accompagnement en habitat collectif, en particulier par une convention avec les bailleurs sociaux. Nous savons qu'il y a des difficultés avec l'habitat vertical. Une équipe travaille avec les bailleurs, fait des visites de rappel de consignes, travaille sur les locaux de poubelles dans les collectifs. Les membres de cette équipe ont contacté environ 150 sites. Un site étant constitué de 500 abonnés (habitants), cela veut dire qu'environ 150 opérations ont été faites en 2019 pour améliorer la collecte en habitat collectif, pour permettre en particulier un accès plus facile au tri, et pour avoir des locaux plus accessibles.

En effet, dans certains quartiers, dans certains locaux collectifs, il est quasiment impossible aujourd'hui de déposer des déchets recyclables. Un travail de fond est donc réalisé avec les bailleurs sociaux.

### Les dépenses

Vous avez ensuite la répartition des charges de fonctionnement. Il faut avoir en tête qu'il existe trois grands pavés. En termes de charges de fonctionnement, vous trouvez :

- les déchetteries,
- l'incinération,
- le compostage,
- la collecte et la précollecte,
- le tri.

Sont donc concernés les services de la Direction des Déchets de Grand Besançon Métropole. Pour tout ce qui concerne la partie déchetteries et incinération, cela concerne bien sûr le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets). Cela veut dire que nous devons travailler de façon très proche avec le SYBERT, ce dernier représentant autour de 60 % des charges de fonctionnement de ce que paient nos habitants, la partie collecte relevant de Grand Besançon Métropole représentant seulement 40 %.

### Les recettes

Vous avez ensuite la répartition des recettes. Comme vous le voyez, pour les deux tiers, c'est ce que paient les ménages. Vous avez ensuite ce qui concerne les professionnels, des soutiens des éco-organismes pour faire le tri. En effet, c'est une orientation forte de faire en sorte de valoriser la matière que nous récupérons en recyclage. Nous avons une partie de valorisation matières, dont le montant est extrêmement faible, les marchés fluctuant.

En 2020, le carton était à 0, il fallait pratiquement le payer pour qu'on nous le prenne. Le prix du pétrole restant assez bas, les plastiques sont très peu valorisés. Cette partie valorisation matières connaît donc des fluctuations très fortes d'une année sur l'autre.

### Niveau de redevance et évolution

En 2019, le montant moyen de la redevance était de 70,30 € HT/an/habitant. Les déchets sont soumis à une TVA à 10 %. Vous avez sur le diagramme l'évolution depuis 2012, année de mise en place proprement dite de la redevance incitative.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci, Daniel. Ce dossier nous amène généralement à des échanges Avez-vous des éléments ?

**M. KRIEGER.-** Je pense que de gros efforts restent à faire concernant les déchets. Par rapport à certains pays européens, nous sommes encore loin de la cote que nous souhaiterions avoir. Néanmoins, il n'y a pas que les usagers qui sont responsables. Il faut peut-être aussi regarder tous les commerçants qui vendent des produits emballés sur lesquels on pourrait faire beaucoup d'économies. C'était simplement la remarque que je tenais à faire. Nous avons encore beaucoup d'efforts à faire pour tous nos déchets.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu as raison. J'aime bien toujours dire que nous sommes dans une période assez paradoxale, car nous produisons des déchets largement au-delà de ce dont nous avons besoin. De plus, on a inventé quelque chose d'incroyable, presque une société du déchet. On a la collecte et tout le traitement, avec une instance, un président, des vice-présidents, etc., ce qui est assez incroyable. Je pense qu'il y a quelques dizaines d'années, on n'aurait jamais imaginé que nous puissions inventer une instance dédiée à ces questions.

On est effectivement dans une société du déchet et on n'arrive toujours pas à faire en sorte que la source soit traitée, et l'on traite encore ce qui nous arrive sur le territoire. Pour autant, nous restons performants, mais nous avons encore des progrès à faire. Avez-vous d'autres commentaires ?

**M. HUOT.-** Pour répondre à Jacques, il est vrai que nous réfléchissons. J'avais regardé, une trentaine de communes périphériques ne sont pas équipées de containers pour récupérer les textiles et les cuirs.

Nous travaillons sur le sujet pour essayer de capter un peu plus justement pour éviter de remettre cela avec les déchets incinérables alors que l'on peut les valoriser par ailleurs de façon très différente. Nous nous appuyons aussi sur des associations qui peuvent soit les revendre, soit les utiliser pour les transformer. Cela veut dire que nous regardons pour ouvrir des pistes pour capter des déchets qui pourront être valorisés. C'est le cas des textiles, du verre.

Nous avons identifié les communes qui n'étaient pas équipées, et d'ici la fin de l'année, voire au début de l'année prochaine, nous ferons des propositions pour toutes les équiper de façon complémentaire pour pouvoir capter ce type de déchets qu'il est dommage d'incinérer alors que dans ce cycle de déchets, cela peut bénéficier à des entreprises, en particulier des entreprises d'insertion. C'est donc à la fois pour valoriser et pour amener de l'activité à certaines personnes fragiles.

**M. GRIMAITRE.-** Je voulais souligner un point. Je voudrais saluer l'accompagnement auprès de l'habitat collectif. J'ajoute qu'il faut le poursuivre, peut-être l'amplifier pour que les locataires en habitat collectif puissent être peut-être plus vertueux. Cela passe aussi par – vous l'avez dit – de meilleurs endroits pour justement effectuer le tri. Il faudrait aussi sensibiliser peut-être davantage les locataires, tout cela aussi pour qu'il y ait peut-être une meilleure équité entre l'habitat collectif et l'habitat individuel.

Nous voyons aussi que les déchetteries sont souvent utilisées par les personnes en habitat individuel, et peut-être un peu moins par ceux qui sont en habitat collectif pour différentes raisons, peut-être de mobilités ou de moyens. C'est un point que je voulais souligner.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous propose de soumettre au vote.

**M. HUOT.-** Il s'agit simplement d'en prendre connaissance.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci.

**Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

**Rapport n°23 - Transfert de domaine public routier - Commune de Saint-Vit - RD 203**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La parole est à Yves GUYEN pour la présentation de ce rapport.

**M. GUYEN.-** Merci, Madame la Présidente. En 2018/2019, la commune de Saint-Vit en lien avec la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a conventionné avec le Département pour une Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération (OPSA) en vue de reclasser deux voies communales, d'une part celle dite « rue Faubourg Briant » dans le domaine public départemental sur 600 m, et d'autre part la RD 203 dans le domaine public communal de Saint-Vit mis à disposition de GBM au titre de la compétence Voirie, soit un linéaire de 1 200 m. Il vous est demandé de vous prononcer sur ce reclassement de voies communales. Je précise que le Maire de Saint-Vit ne prend pas part au vote.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** J'imagine bien qu'il est intéressé. Nous aurons de plus en plus les noms des personnes intéressées sur nos dossiers maintenant que nous avons bien identifié tout le monde. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Rapport n°24 - Éclairage public -  
Programme de travaux 2020 -  
Demande de subventions**

**M. GUYEN.-** Cela se détaille en deux parties : la partie urbaine et la partie périurbaine. Dans le programme 2020, vous avez une liste sur la zone urbaine, de rues pour des travaux neufs, pour la pollution lumineuse en Smart City, des travaux de modernisation électronique sur lesquels nous pouvons avoir des aides financières du SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) à hauteur de 25 % du coût hors taxes. Le montant des travaux s'élève à 1,2 M€ TTC. Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 25 % du coût HT des travaux sur chacune des opérations ayant lieu sur les rues précitées. Je ne vous redonne pas le nom des rues, cela risque d'être long.

Par ailleurs, sur la zone périurbaine, s'agissant du programme 2020, nous pouvons également avoir des aides du SYDED pour des travaux neufs, de pollution lumineuse en Smart Country (nous sommes à la campagne). Le montant prévisionnel des travaux s'élève à hauteur de 820 000 € TTC. Le SYDED peut apporter une aide financière à hauteur de 27,2 % du coût HT.

Il vous est demandé de :

- vous prononcer sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED, de l'État, et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Rapport n°25 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation  
de travaux d'aménagement d'une voie en doux entre les  
giratoires RD 106/RD 11 et RD 106/rue René Char sur le territoire  
de la commune de Besançon**

**M. GUYEN.-** Ce sont les deux giratoires, celui au-dessus de la RN 683 et le petit rond-point lorsque l'on passe devant l'Éléphant Bleu à Châteaufarine. C'est pour la réalisation d'une piste cyclable sur trottoir. Le coût de ce projet s'élève à hauteur de 204 000 € TTC. Le coût réel des dépenses restant à la charge de Grand Besançon Métropole est évalué à 135 500 €. C'est aussi une opération dite « Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération » avec le Conseil Départemental, le Département participant à hauteur de 34 500 €.

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant :

- à signer la convention à intervenir,
- à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°26 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Dannemarie-sur-Crète
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. GUYEN.-** Il s'agit toujours d'une convention d'OPSA avec le Département concernant l'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune de Dannemarie-sur-Crète en vue de sécuriser les piétons d'un trottoir aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). Dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage du Département du Doubs à Grand Besançon Métropole, le coût est de 120 000 €, soit un montant de 49 000 € HT à la charge de GBM et de 71 000 € HT à la charge du Département.

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant :

- à signer la convention à intervenir,
- à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°27 - Pont de Velotte : travaux de réparation et de requalification de l'ouvrage
-------------------------------------------------------------------------------------------

**M. GUYEN.-** C'est un chantier particulier. Lors d'un diagnostic réalisé en 2019 concernant les inspections détaillées des ouvrages, il en est ressorti que l'ouvrage de Velotte rencontre des problèmes structurels en termes de tablier qui repose sur des appuis, des piles et également concernant l'étanchéité de l'ouvrage.

Il a donc été imaginé pour relier aussi les pistes cyclables de part et d'autre de l'ouvrage une piste modes doux en encorbellement sur l'ouvrage qui permettra aux piétons et aux cycles de rejoindre les deux rives du Doubs, alors qu'actuellement, les trottoirs mesurant à peine un mètre de part et d'autre, c'est difficile à emprunter.

Les travaux seront réalisés par des entreprises locales. L'ouvrage sera fermé pendant environ 10 semaines. Pour cela, je dois signaler qu'il y a des subventions :

- de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Plan Vélo,
- du département du Doubs,
- de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- de Grand Besançon Métropole, qui sera le maître d'ouvrage.

Ce projet fait partie de 186 projets lauréats au titre national, dont 7 ont été retenus sur la région Bourgogne-Franche-Comté, et au titre des continuités cyclables. Le choix de mettre cette piste en encorbellement a été retenu. Cela nous apporte ainsi une subvention complémentaire de 64 000 €. Avez-vous des questions sur la technique ?

**Mme VARET.-** Nous comprenons vraiment l'intérêt de la réalisation de ces travaux dans la mesure où par cet encorbellement, le pont sera très élargi, avec la possibilité d'avoir ce trottoir PMR, la piste cyclable et la circulation dans les deux sens. J'ai deux petites questions. On annonce 10 semaines de travaux, mais tout le monde sait qu'en général, on déborde un peu. A-t-on appréhendé l'impact de la fermeture du pont sur les professions libérales ou sur les commerces du secteur ?

Ma deuxième question concerne la circulation dans le secteur. Le pont étant fermé, il y aura forcément un transfert de circulation routière. Avez-vous prévu des itinéraires alternatifs ? Ne risque-t-on pas d'engorger le rond-point près du tunnel, la rue Charles Nodier et le secteur Chamars qui sont déjà encombrés ? Je voulais simplement avoir quelques éclaircissements sur ces points.

**M. GUYEN.-** S'agissant de l'impact des travaux, bien évidemment, à partir du moment où l'on fermera l'ouvrage, plus personne ne passera. Il n'y aura pas d'itinéraire de substitution, car nous sommes dans un creux, c'est très difficile. Des itinéraires fléchés permettront aux gens des rives droite ou gauche de se diriger sur des itinéraires de déviation. Bien évidemment, les circuits de bus seront conservés, mais il y aura un aménagement particulier.

Concernant l'impact sur les professions libérales, elles devront s'accommoder, comme tout un chacun, sur la partie travaux et circuits. Je ne l'ai pas dit, mais je tiens à signaler que le 4 novembre prochain, de 16h30 à 19h, nous mettons en place un stand d'information aux riverains à l'école Henri Fertet pour que tout le monde puisse venir se renseigner sur les travaux, les itinéraires de délestage, etc. Nous avons procédé ainsi pour la rue Midol, et c'est reconduit pour le pont de Velotte.

Compte tenu du contexte, il est difficile de mettre des itinéraires de substitution. Évidemment, il y aura peut-être quelques bouchons, mais en principe, nous devrions pouvoir tenir le délai de 10 semaines, sauf intempéries notoires.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous remercie. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit

**Mme ZEHAF.-** Il s'agit du renouvellement d'une convention liant GBM à la commune de Saint-Vit pour lui déléguer le transport scolaire sur sa commune. Cela se faisait déjà, et nous renouvelons la convention pour les années 2020/2021 et 2021/2022. Nous désignons ainsi Saint-Vit comme autorité autorisatrice de deuxième rang pour le transport scolaire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

Rapport n°29 - Commune de Mamirolle -  
Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Approbation après mise à disposition

**Mme BARTHELET.-** Cette modification simplifiée a été présentée en Conseil Communautaire le 2 mars dernier. Elle a pour objet de mettre en place la couverture d'une fumière qui est obligatoire. Il n'y a pas eu d'observation du public et il y a eu des avis favorables des personnes publiques associées (PPA). Vous êtes donc invités à approuver cette modification simplifiée.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - Commune de Mamirolle -  
Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation

**Mme BARTHELET.-** Le Conseil est invité à prescrire la révision allégée du PLU qui permettra d'étendre légèrement le sous-secteur Ag (agricole) pour permettre l'extension d'un bâtiment agricole existant, et notamment la création d'un bâtiment de stockage à fourrage.

Dans le cadre des obligations du cahier des charges de l'AOP Comté, il est proposé de reconduire les modalités habituelles de concertation du public.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°31 - Commune d'Amagney -  
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Approbation après mise à disposition.

**Mme BARTHELET.-** Il s'agit d'approuver la modification simplifiée du PLU d'Amagney que j'avais présenté le 2 mars dernier. La modification prévoit de prendre en compte deux décisions du tribunal administratif, en suite de la révision du PLU. Il faudra supprimer l'identification d'une zone humide au niveau d'une maison d'habitation déjà construite, le tribunal ayant considéré la trame excessive, et classer en zone UB deux parcelles classées initialement en zone A, mais au sein d'un tissu urbanisé. Grand Besançon a suivi les avis des PPA et les remarques de l'enquête publique lorsque cela a été possible. Le Conseil est invité à approuver la modification simplifiée.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°32 - Commune de Grandfontaine - Modification simplifiée n°2  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités  
de la mise à disposition du dossier au public

**Mme BARTHELET.-** Il nous est demandé de valider à nouveau les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée cette fois pour Grandfontaine, qui prévoit de réglementer la largeur de voirie pour bien organiser tout simplement les trottoirs PMR et le passage des camions de collecte de déchets. Il faut juste que nous validions la mise à disposition du dossier de manière traditionnelle.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°33 - Commune de Chemaudin-et-Vaux -  
Projet d'extension de la carrière et mise en compatibilité du PLU

**Mme BARTHELET.-** Le Conseil est invité à prendre acte de l'engagement de la procédure de déclaration de projet d'extension de la carrière de Chemaudin par les sociétés des Carrières de l'Est, avec la mise en compatibilité du PLU de la commune de Chemaudin-et-Vaux. Comme il se doit, Grand Besançon saisira la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Il déterminera le besoin d'une évaluation environnementale, ce dont nous ne doutons pas, vu le dossier. Dans ce cas, la procédure de déclaration de projet sera prescrite, et le cas échéant, la délibération prise aujourd'hui vaudra déclaration d'intention.

En résumé, la zone d'extraction de la carrière actuelle arrive à épuisement, et son autorisation d'exploitation prend fin en 2023. L'exploitant actuel souhaite pérenniser son activité et répondre à la demande locale. Il prévoit aussi une plateforme de valorisation des déchets à caractère organique. Une étude géologique montre que la zone d'extension projetée et attenante à la carrière initiale dispose d'un gisement important qui permettrait de poursuivre le rythme d'exploitation actuel. Le projet prévoit, bien entendu, la renaturation du site actuel et le reboisement d'une superficie égale à l'éventuel déboisement de 12 hectares.

D'autre part, comme l'avait expliqué le Maire en Bureau, la commune souhaite déclasser une zone prévue pour l'extension d'une zone d'activité afin d'y maintenir le boisement actuel selon les recommandations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) par rapport aux franges paysagères. Du coup, la commune préserverait au total 26 hectares de bois. La commune soutient ce projet et souligne sa cohérence vis-à-vis de la position stratégique de la carrière au sein de Grand Besançon, avec un accès proche de la départementale et aussi proche de Besançon pour limiter les déplacements.

Concernant la question posée à Aurélien en Bureau sur l'incidence par rapport au schéma des carrières, le projet est bien conforme, le projet des carrières prévoyant de privilégier les extensions plutôt que d'ouvrir de nouvelles carrières sur d'autres sites. À ce stade, la délibération a pour but d'informer tous les élus du projet et de permettre la mise en œuvre des études environnementales. Le Conseil sera de nouveau consulté à l'issue des études qui seront menées, notamment celles liées à l'environnement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Avez-vous des remarques ?

**M. POULIN.-** Bonsoir à tous. Tout d'abord, ces modifications de PLU représentent toujours un gros travail et un dialogue. Je voulais commencer par souligner la qualité de ce travail et de ce dialogue. Pour autant, au nom des écologistes de cette assemblée, je souhaite attirer votre attention sur différents éléments de cette délibération. Certaines informations ont déjà été clairement données. Nous serons particulièrement vigilants sur certains éléments de ce dossier, mais également des dossiers à venir. Tout d'abord, il est indispensable que, quelle que soit notre obligation réglementaire, ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale précise et complète.

C'est d'ailleurs un élément actuellement en discussion au Parlement dans le cadre du projet de simplification de la vie publique. Ce projet de loi inscrit notamment de nombreux reculs en matière de protection de l'environnement, mais il a l'avantage de systématiser l'obligation d'études environnementales en cas de modification d'un PLU ou d'un PLUi.

Anticiper cette obligation en amenant le Grand Besançon à évaluer systématiquement l'impact de nos projets sur l'environnement, la biodiversité et la continuité des trames environnementales amènerait à ce que nous soyons exemplaires, et ce serait une excellente opportunité pour adapter notre territoire aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. Il est bien question de 12 hectares d'espaces boisés et classés impactés par ce projet. Nous veillerons à ce que de vraies mesures de compensation et des mesures de protection de la biodiversité soient mises en place. Au regard de l'urgence écologique et de l'érosion de la biodiversité, de telles mesures sont d'autant plus obligatoires aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier.

Enfin, et cela a été dit, nous serons très attentifs aux résultats et aux recommandations des études environnementales, et d'après ce que j'ai compris, cela fera l'objet d'une présentation devant cette assemblée au moment de l'examen de la prochaine délibération. Cela permettra à l'ensemble des élus présents d'avoir pleinement connaissance du projet et de ses conséquences sur nos milieux naturels.

**Mme BARTHELET.-** Anthony, je peux te répondre que ce n'est pas une préoccupation uniquement de ton groupe politique. Effectivement, la mission PLUi et du service Urbanisme auront à cœur de vérifier tous ces éléments. Les impacts environnementaux sont quand même largement étudiés dans les PLU actuellement. Honnêtement, quand on parle d'une modification simplifiée pour couvrir une fumière, c'est plutôt quand même intéressant, et cela va aussi dans le sens de l'environnement.

En termes de modification, quand on parle d'une largeur de voirie qui permettra de se croiser et de faire passer le camion de collecte des déchets, on n'a peut-être pas besoin d'étude, mais sur tous les PLU que nous avons présentés, il y a systématiquement eu des études. Après, elles ne peuvent pas forcément être conduites par nos services. Nous n'aurons pas forcément les moyens de le faire. D'ailleurs, ce sera une bonne manière d'associer tous les cabinets qui ont peut-être un peu moins de travail actuellement, car nous avons un peu tous révisé nos PLU.

Dans le cadre du lancement de la révision du PLUi, nous pourrions les mobiliser pour ce genre d'études qui seront à poursuivre. Mais nul doute qu'Aurélien et moi aurons à cœur de suivre ce dossier particulièrement. Il est vrai que même si cela fait partie des projets dont nous aimerions ne pas avoir besoin, il se trouve que nous en avons besoin. Il faut donc faire en sorte qu'ils puissent exister, et nous devons être sûrs qu'ils se fassent dans les meilleures conditions possibles. Je partage tes préoccupations.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°34 - Commune d'Avanne-Aveney - Modification simplifiée n°1  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités  
de la mise à disposition du dossier au public

**Mme BARTHELET.-** Il nous est de nouveau demandé de valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU d'Avanne-Aveney récemment révisé. Il s'agit de prendre en compte de nouveau la décision du tribunal administratif, ce qui revient à classer en zone urbanisée trois parcelles classées en N, mais dans l'attache urbaine. Le tribunal administratif a jugé que c'était excessif.

Nous devons créer en même temps un emplacement réservé pour permettre l'aménagement d'une aire de retournement pour que les camions de collecte des déchets puissent intervenir, ce qui n'était forcément pas prévu au départ dans le PLU.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°35 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières  
par Grand Besançon Métropole (GBM) - Année 2019

**Mme BARTHELET.-** L'objectif de ce rapport est de présenter aux élus un bilan des acquisitions et des cessions foncières de notre collectivité, dont vous avez la liste assez détaillée dans le rapport. Pour les acquisitions, en résumé, deux opérations représentent à elles seules 80 % du montant global qui s'élève à 4 913 000 €. Cela concerne les fonciers acquis pour la future Grande Bibliothèque et le périmètre de la zone d'activités des Portes de Vesoul.

Quant aux cessions, elles sont surtout impactées par SEDIA. Cela représente 336 800 € sur les 495 000 € pour les opérations liées aux ZAC de Témis et de la Nouvelle Ère.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. C'est une prise de connaissance.

Rapport n°36 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du  
1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

**Mme BARTHELET.-** Dans ce rapport, les élus sont invités à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre du droit de préemption intercommunal, c'est-à-dire plutôt au sein de nos zones d'activités économiques. C'est ainsi que 102 dossiers ont été gérés en 2020, et un seul droit de préemption a été exercé. J'en profite pour rappeler aux communes qu'il est vraiment intéressant qu'elles continuent à nous renvoyer de manière générale et régulière les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) qu'elles gèrent elles-mêmes. Le but pour nous est simplement d'effectuer un observatoire du foncier et des ventes. C'est donc à de simples fins statistiques. C'est intéressant pour notre territoire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Là aussi, c'est une prise de connaissance. Merci.

Rapport n°37 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons -  
Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019

**Mme BARTHELET.-** Nous proposons de laisser le conseiller communautaire en charge présenter les CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité), donc Marcel FELT.

**M. FELT.-** L'opération de l'aménagement de la ZAC Nouvelle Ère fait l'objet d'une concession d'aménagement signée entre Grand Besançon Métropole et SEDIA. Voilà pour l'articulation juridique. Depuis 2012, nous présentons tous les ans un Compte Rendu Annuel à la Collectivité. Le bilan de la concession pour 2019 présente une augmentation de 130 648 €, mais cette hausse n'impacte pas le montant de participation d'équilibre. Vous trouverez dans le rapport les faits marquants de 2019, les perspectives 2020. Pour l'instant, il s'agit essentiellement de la mise en place des dernières mesures compensatoires. Vous avez l'analyse du bilan.

Il vous est demandé :

- de prendre acte du CRAC,
- de vous prononcer sur ce bilan révisé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°38 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. FELT.-** L'opération d'aménagement de la ZAC a fait l'objet d'une concession en décembre 2015 entre GBM et Territoire 25. Le présent rapport a pour objet de faire un état d'avancement de cette opération, d'acter le Compte Rendu Annuel à la Collectivité et d'approuver le bilan. De la même manière, les faits marquants sont dans le rapport, tout comme les perspectives pour 2020. Le bilan présente une légère augmentation de 27 000 € au niveau des dépenses, comme des recettes.

Il vous est donc demandé :

- de prendre acte du CRAC,
- de valider le bilan.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des remarques ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. À la lecture du rapport, j'ai une petite question. Nous avons pu apercevoir qu'il y avait un changement d'activités et de destination de certains espaces qui étaient prévus. Sur l'axe Besançon/Roche-lez-Beaupré, était prévu en haut à droite, si je ne dis pas de bêtise, avant le magasin Brico Dépôt, des espaces de magasins, ce qui était plutôt positif, puisque cela permettait de rééquilibrer les différentes zones, et derrière l'espace Carrefour, je crois, était prévu un pôle de loisirs. Je crois que pour des raisons d'offres, il y a eu un changement de destination des espaces, l'espace de loisirs étant venu sur le haut de Brico Dépôt, toujours dans l'axe Besançon/Roche-lez-Beaupré.

Nous voyons qu'il y aurait éventuellement une tranche (ou phase) optionnelle, avec derrière Carrefour, des espaces plutôt artisanaux pour l'artisanat local, ce qui générerait 1,4 M€ en matière d'aménagement. La question que je me pose concerne maintenant l'autre côté de la route, donc du côté gauche en descendant, donc du côté de la zone BTC (Besançon-Thise-Chalezeule). Nous savons qu'aujourd'hui, il y a entre 1 500 et 1 700 salariés sur la zone BTC. Petit à petit, elle se vide. Nous savons que des entreprises ferment sur le secteur.

Ma question est simple : n'y a-t-il pas peut-être déjà à se projeter du côté de la zone BTC par rapport à la zone derrière Carrefour ? C'est juste une question pour avoir des éclaircissements par rapport à cela.

**M. FELT.-** Nous sommes bien d'accord que ce côté gauche en allant sur Roche-lez-Beaupré ne fait pas partie de la ZAC des Marnières. Il y a un autre aménagement qu'il faut non pas repenser, mais certaines améliorations seront certainement à faire. Néanmoins, dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, il y a une opération de revitalisation et d'aménagement en termes d'image qu'il reste à trouver. Bien sûr, nous devons beaucoup compter sur les bailleurs privés, puisque dans cette opération, ils doivent aussi faire un effort significatif.

Il est vrai que la zone BTC a toujours été remplie, cela a toujours vécu, mais nous pouvons considérer maintenant que cela a mal vécu. Il faut effectivement qu'avec le concours des bailleurs privés, nous puissions trouver des solutions pour améliorer ce paysage par rapport aux Marnières qui, elles, font l'objet d'une concession d'aménagement où c'est différent, la collectivité, donc GBM, y mettant quelque argent. Cela étant, il est vrai que nous devons trouver des solutions.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est justement ce que tu vas nous proposer. C'est le travail que tu es en train d'ouvrir.

**M. FELT.-** C'est exactement cela, avec la complicité de Nicolas, bien sûr.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bien sûr. En tout cas, il est vrai qu'aujourd'hui, l'avenir est de repenser les zones, leur donner d'autres fonctions et s'intéresser aussi évidemment à cet environnement, l'entreprise ayant besoin aussi d'envoyer une image très positive qui prend en considération les préoccupations du moment. C'est donc un travail, un vrai chantier. Merci de t'y atteler. Merci beaucoup.

**M. KRIEGER.-** Au sujet de la zone des Marnières, je trouvais que nous avions quand même encore un manque de détermination et d'ambition concernant cette zone qui a du mal à se développer, à émerger.

Dans les différents articles que j'ai pu lire dans les journaux, on a l'intention de déployer un pôle de loisirs, et parallèlement à cela, dans l'espace Nord, j'ai appris que le bowling était en grande difficulté. On prévoit donc une zone de loisirs avec un bowling aux Marnières, alors que l'on en a un à quelques dizaines de mètres de là. N'est-ce pas une lame à double tranchant qui va porter préjudice à des activités qui existent actuellement ? Merci.

**M. FELT.-** Jacques, tu parles du bowling de la route de Marchaux. Malheureusement, il a déposé le bilan. Cela se manifeste par une liquidation judiciaire. Je ne sais pas s'il y aura une reprise, mais force est de constater qu'il faut que l'exploitant de ce fonds de commerce se demande véritablement si le produit qu'il propose, qui date maintenant un tout petit peu, a encore un public. Je ne veux pas me prononcer là-dessus, mais dans une ancienne fonction il y a une quinzaine d'années, il y avait déjà des dépôts de bilan en rafale sur le bowling de la route de Marchaux. Il faut se poser la question. Le marché a peut-être changé.

Le bowling de Marchaux était un bowling professionnel. À sa conception, il était remarquable, parce qu'il y avait des championnats. D'ailleurs, Besançon a toujours eu de très bonnes équipes, mais aujourd'hui, une cinquantaine d'années après, nous pouvons nous interroger sur sa pertinence. Aujourd'hui, les produits d'appel par rapport au mode de consommation sont plutôt un bowling de loisir, avec à côté de la convivialité en termes de restauration, des jeux pour les enfants, etc. Je crois que le marché a changé. Je ne suis pas certain que ce marché change tout de suite.

Il faut que l'on offre aux consommateurs des produits correspondant à leur mode de consommation. Je crois que le bowling de la route de Marchaux ne correspond plus à un modèle économique fiable.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci pour cet éclairage. Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°39 - ZAC des Marnières - Plan de financement et demande de subvention FEDER
---------------------------------------------------------------------------------------

**M. FELT.-** La présente délibération annule et remplace la délibération du 19 septembre 2016 et porte sur la validation du plan de financement proposé par Territoire 25 dans le cadre de sa demande de subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). C'est pour un montant de subvention de 616 933 €. Je précise que cette subvention n'a pas encore été intégrée dans le CRAC présenté il y a cinq minutes. Quand elle sera effectivement notifiée, nous l'intégrerons dans le rapport.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°40 - ZAC des HAUTS DU CHAZAL - Compte Rendu Annuel à la collectivité - Bilan au 31/12/2019
------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. FELT.-** C'est une opération d'aménagement qui a fait l'objet également d'une concession d'aménagement. Le concessionnaire est SEDIA. La particularité de cette zone est qu'il y a des coconcedants, 57 % pour Grand Besançon Métropole et 43 % pour la ville de Besançon, une partie étant consacrée à l'habitat. Pour la partie qui nous concerne, le bilan prévisionnel est en hausse de 158 000 €, mais l'effort financier des collectivités est inchangé par rapport au montant prévisionnel, l'effort de Grand Besançon étant maintenu à hauteur de 4 268 010 €.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le bilan révisé et sur l'engagement des coconcedants de l'opération.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

Rapport n°41 - Restitution d'une chambrée de soldats à la Citadelle

**M. JASSEY.-** Il s'agit de la création d'un nouvel espace muséographique dans la Citadelle, en l'occurrence la réhabilitation et la construction d'une chambrée de soldats telle qu'elle existait à la fin du règne de Louis XIV. Il est demandé une contribution à GBM à hauteur de 14 500 €.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°42 - Convention d'attribution de fonds de concours  
en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

**M. JASSEY.-** Il s'agit de l'attribution du fonds de concours à hauteur de 50 000 € pour le fonctionnement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°43 - Licences d'entrepreneur de spectacles -  
Évolution des principes

**M. JASSEY.-** Grand Besançon Métropole détient des licences d'entrepreneur de spectacles au titre d'exploitant de lieux ainsi que de producteur et de diffuseur de spectacles. Il y a simplement une obligation réglementaire de procéder à leur renouvellement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°44 – Fonds d'aide aux écoles de musique -  
Avenant à la convention entre l'EMICA et GBM  
suite au rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de  
Grandfontaine

**M. MAURICE.-** L'association École de Musique Instruments Chant et Animation (EMICA) ayant finalisé son rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine, en vue d'être qualifié de pôle d'enseignement musical à la rentrée prochaine, il est proposé de maintenir, en 2020, le montant de la subvention que l'association avait reçue en 2019, à savoir 41 120 €.

Compte tenu des préfinancements reçus en novembre 2019, l'association recevra une subvention complémentaire de 4 683 €. Cet avenant est joint, comme vous avez pu le voir. Il a été validé en Commission n°07 et en Bureau à l'unanimité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°45 - CRR - Tarifs scolarité 2020/2021 - Participation du Conseil Départemental du  
Doubs

**M. JASSEY.-** Le Conseil Départemental soutient la pratique de la musique et accorde, pour chaque adhésion au Conservatoire ou à une école de musique de notre réseau des écoles de musique, une aide de 50 €. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 7 à 25 ans. Il faut prendre acte de ce rapport.

**M. MAURICE.-** Je voulais juste ajouter, par rapport à un courrier que j'ai signé, que cette opération a été très appréciée par l'ensemble des jeunes notamment et des parents qui participent aux écoles de

musique, car il n'y a pas que le Conservatoire, mais il y a aussi des personnes qui participent aux écoles de musique dans Grand Besançon Métropole. Cela a été très apprécié et j'ai eu de bons retours.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

<b>Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</b>
--------------------------------------------------------------------------------------

Rapport n°46 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2019
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. LIME.-** Tout va bien.

**M. BAULIEU.-** Merci beaucoup. *Rires.*

**M. LIME.-** C'est plus simple. Comme il y a les réunions de secteur, comme ce sera présenté en réunion de secteur, je pense qu'il vaut mieux que nous répondions aux interrogations. Le seul petit point intéressant, parce qu'il y a quand même des discussions, concerne la politique d'investissement. Comme vous le savez, il existe un phénomène un peu récurrent sur lequel nous travaillons, y compris avec les fédérations professionnelles.

Vous remarquerez que hors remboursement du capital de la dette, puisque ce n'est pas de l'investissement direct sur les entreprises, nous sommes sur 13 M€ sur ce que nous nous étions fixés dernièrement sur les objectifs. Nous essaierons d'augmenter sur 2020, voire sur 2021, en fonction des objectifs que nous pourrions avoir. Je voulais simplement attirer votre attention sur ce point, car c'est un élément important dans le cadre des réalisations qui ne sont pas toujours simples à mettre en œuvre.

Par ailleurs, vous avez eu le rapport d'activités qui vous a été présenté. Il manque simplement une chose à l'intérieur, il faudra que nous soyons encore meilleurs : ce sont les financeurs. Nous avons oublié de parler du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau qui nous apportent quand même quelques millions d'euros. Je pense que nous adresserons nos excuses à ces deux financeurs, et nous essaierons la prochaine fois d'être meilleurs. Nous sommes perfectibles encore sur ce document.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°47 - Convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est vraiment important. Gabriel BAULIEU, Christophe LIME, Yves MAURICE, Claude MAIRE, Jean-Luc BARBIER ne peuvent pas participer au débat. C'est pourquoi je le rapporte. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°48 - Contrat de concession de licence de marque avec la société RIEME
---------------------------------------------------------------------------------

**M. LIME.-** C'est un petit clin d'œil. C'est un rapport spécial pour Marcel FELT. Il remarquera que j'arrive à gagner de l'argent sur les salariés sans rien faire. J'ai pris bonne note de la façon de faire.

**M. FELT.-** Tu es terrible ! *Rires.* On ne se refait pas quand on est syndicaliste. *Rires.*

**M. LIME.-** Il faut bien que l'on termine bien. Je n'ai pas répondu précédemment, mais ce n'est pas parce qu'une information fautive est répétée plusieurs fois qu'elle devient vraie, et tout le monde aura très bien compris ce que je suis en train de dire par rapport à ce qui a été dit au début.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous avons glissé. *Rires.* Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

\* \* \*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je voulais quand même terminer par quelque chose qui me semblait important. Je voulais remercier tous les services et toutes les personnes qui se sont impliquées, qui ont permis que Les Livres dans la Boucle puissent avoir lieu, que le Trail des Forts puisse avoir lieu, qu'un certain nombre d'activités puissent avoir lieu.

Nous sommes très fiers de pouvoir accompagner l'ensemble des activités sportives, culturelles et sociales sur nos territoires au-delà même de celles dont nous parlons très souvent, économiques directes, parce que si nous n'accompagnons pas l'ensemble des structures, nous serions comme de nombreux territoires qui ont abandonné, qui ont annulé l'ensemble des événements. Nous sommes très fiers d'avoir réussi à les maintenir. Nous avons besoin de cette activité sur nos territoires.

Je remercie l'ensemble des services pour ce travail qui est fait, et l'ensemble des bénévoles qui accompagnent bien sûr tous ces événements. Je trouvais important de le dire. Merci beaucoup à vous tous.

*La séance est levée.*